

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme SYLVIE GIRARD, présidente
 M. DONALD LABRIE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION
DE LA CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE MERCIER
À GRAND-REMOUS
PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 13 novembre 2001, à 19 h
Centre Jean-Guy Prévost
1508, route Transcanadienne
Grand-Remous

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2001	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE:.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
FRANÇOIS HAMEL, NICOLE POTVIN.....	1
VINCENT CLÉMENT.....	9
JOHN BURCOMBE	29
REPRISE DE LA SÉANCE	34
PIERRE DUMAS.....	34
JACQUES RUELLAND	39
YVON RAINVILLE	48
HECTOR JÉRÔME.....	54
JACQUES RUELLAND	60

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Nous allons commencer. Bienvenue encore une fois pour cette troisième séance de la première partie d'audience publique sur le projet de construction de centrale hydroélectrique au barrage de Mercier.

10 Je rappelle toujours les informations à savoir que les centres de consultation, vous pouvez consulter tous les documents qui sont déposés ainsi que les transcriptions, et ainsi que le site Internet du BAPE, et vous pouvez consulter à l'arrière, à la table de la commission, les informations pour rejoindre ce site et pour les centres de documentation.

15 Nous allons recommencer, ce soir, d'abord, je vais appeler les participants qui étaient déjà inscrits en fin d'après-midi. On aura encore quelques questions et on va faire la suite avec l'ensemble des participants inscrits. Alors, j'appellerais monsieur Norbert Potvin, s'il vous plaît.

Mme NICOLE POTVIN :

20 Bonsoir, madame!

LA PRÉSIDENTE :

25 Oui, bonsoir!

Mme NICOLE POTVIN :

30 Norbert n'est pas ici présentement. Il s'est inscrit cet après-midi. Étant donné qu'il a dû s'absenter pour un autre engagement, est-ce que vous accepteriez que je le remplace? Je suis sa conjointe, Nicole Potvin.

LA PRÉSIDENTE :

35 Tout à fait.

Mme NICOLE POTVIN :

40 Et je suis une employée de la Société des établissements de plein air du Québec, aussi.

LA PRÉSIDENTE :

Bienvenue, madame Potvin.

Mme NICOLE POTVIN :

45

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

50

Je vous en prie.

M. FRANÇOIS HAMEL :

55

Bonsoir, madame la présidente, monsieur le commissaire.

LA PRÉSIDENTE :

Excusez-moi, pouvez-vous vous identifier pour les transcriptions, s'il vous plaît?

60

M. FRANÇOIS HAMEL :

François Hamel, pourvoirie Dorval, réservoir Dozois.

LA PRÉSIDENTE :

65

Merci.

M. FRANÇOIS HAMEL :

70

Lors des discussions d'hier et d'aujourd'hui, on parle des objectifs de barrage à l'item 1: la sécurité des gens, population et des biens. Voici ma question, si elle est recevable.

75

En tant que pourvoyeurs, nous aussi, nous avons des obligations légales. C'est le règlement, à l'article 32 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Est-il possible qu'Hydro-Québec nous avise au moins 48 heures à l'avance de l'ouverture massive des deux réservoirs Cabonga et Dozois, la durée et le nombre de centimètres estimés de la baisse du réservoir, pour la sécurité de notre clientèle et afin d'adapter nos biens en conséquence? On parle de quais, de mises à l'eau, de bouées de bas-fond et des endroits dangereux tels que les rivières lorsque le courant est dangereux.

80

À l'heure actuelle, nous n'avons aucune communication avec les gens d'Hydro-Québec, sauf lorsque nous constatons des baisses rapides des niveaux d'eau et que nous-mêmes, nous communiquons avec Hydro-Québec pour des informations souvent au compte-gouttes. Est-il possible pour Hydro-Québec de nous aviser et, si oui, de nous le mettre par écrit? Merci.

85

LA PRÉSIDENTE :

90 Monsieur Arnaud, peut-être qu'on peut lier ça aussi avec la question du réservoir Baskatong. Quand il y a des baisses importantes qui se font, quel est le processus pour aviser les gens et dans quelles circonstances cela se fait?

M. PATRICK ARNAUD :

95 Alors, madame Thériault va vous expliquer le processus et dans quelles circonstances.

Mme ISABELLE THÉRIAULT :

100 Concernant l'ouverture du réservoir Cabonga vers le réservoir Dozois par la dérivation Barrière, dans la procédure actuelle, c'est prévu longtemps d'avance. À chaque année, on demande la permission, à peu près deux mois à l'avance, au ministère de l'Environnement. On annonce un volume et on demande la permission de dériver un certain volume d'eau. Et après qu'on obtient cette permission-là, on les avise de la date d'ouverture, du débit au moment de l'ouverture, puis on avise aussi la bande de Lac Rapides.

105 Concernant l'autre côté, la rivière Gens de Terre, il y a la Réserve faunique justement La Vérendrye via l'association de canot camping, qui nous demande aussi de les aviser à chaque fois qu'il y a de l'ouverture; puis on le fait. Eux nous avisent s'il y a des parcours de canot de prévus, puis on confirme qu'il n'y a rien, qu'il n'y a aucun relâché ou non de prévu à cet effet.

110 Qu'est-ce que vous appelez ouverture brusque?

LA PRÉSIDENTE :

115 Ce que je comprends, c'est qu'il y a des avis qui se donnent sur les baisses, sur ce qui est prévisible, si je comprends bien.

Mme ISABELLE THÉRIAULT :

120 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

125 Dans un contexte où vous avez à réagir plus rapidement pour toutes sortes de raisons, question de crue, question de demande ou quoi que ce soit, et qu'il y a une baisse significative qui se fait à un certain moment donné, est-ce que dans le processus que vous avez déjà, vous avisez ceux que vous avez nommés: le ministère de l'Environnement, la Réserve de Lac Barrière, ainsi que la Réserve faunique La Vérendrye?

130 **Mme ISABELLE THÉRIAULT :**

135 La dérivation Barrière, oui, dès qu'on l'ouvre, ces personnes-là sont avisées toujours, toujours, toujours. Ça ne se fait pas sans les aviser, jamais, et c'est au moins 48 heures à l'avance.

Je comprends que la réserve faunique voudrait également être avisée. Ça pourrait se faire.

140 **LA PRÉSIDENTE :**

J'en conclus que quand il y a les variations de débit qui sont faites au barrage, il y a une réaction pas juste dans le réservoir Baskatong, mais tout ce qui est du bassin en amont, c'est-à-dire les deux autres réservoirs Dozois et Cabonga. La question de monsieur, c'est à savoir est-ce qu'il y a moyen d'intégrer la Réserve faunique La Vérendrye dans le processus d'avis?

145 **Mme ISABELLE THÉRIAULT :**

150 Oui, ça pourrait, disons, être soit par courrier électronique ou -- je sais que les gens du canot, on les avisait par courrier électronique. Ils nous avaient donné leur adresse électronique. Ça pourrait se faire.

155 Maintenant, quand vous nous dites: *les prévisions de niveau+, ça, il est sûr que, disons, habituellement les réservoirs sont remplis au moment de la crue printanière et dépendant de l'hydraulicité, dépendant des conditions, les quantités d'eau qui arrivent au barrage, ils peuvent descendre progressivement. Le niveau peut s'abaisser petit à petit pendant l'été.

160 Cet été, ça a été particulièrement sévère. Tous les plans d'eau de tout l'Outaouais et probablement presque de toute la Province de Québec avaient, disons, des niveaux spécialement bas, y compris les lacs naturels.

165 Alors, on peut faire des prévisions de baisse de niveau, mais il est entendu qu'on ne peut pas prévoir, un été à l'avance, les quantités de pluie qu'il va y avoir, qui vont tomber sur un bassin versant, et des baisses de niveau pendant l'été. On essaie de gérer le plus possible de façon à maintenir des niveaux acceptables, incluant le réservoir Dozois, mais il arrive que nos prévisions, disons, ne se réalisent pas.

LA PRÉSIDENTE :

170

Sauf que je comprends bien qu'il serait quand même possible d'inclure dans cette procédure-là la Réserve faunique La Vérendrye aussi.

Mme ISABELLE THÉRIAULT :

175

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

180

Et avec une compréhension que, bon, il y a des choses qui sont prévisibles, d'autres moins, mais qu'il y ait une capacité d'échange d'informations sur des changements brusques.

Mme ISABELLE THÉRIAULT :

185

Peut-être que je pourrais expliquer comment ça se fait dans le cadre du réservoir Baskatong particulièrement.

LA PRÉSIDENTE :

190

Oui, s'il vous plaît.

Mme ISABELLE THÉRIAULT :

195

L'Association des pourvoyeurs du réservoir Baskatong a délégué une personne qui établit les contacts avec Hydro-Québec. Il y a un certain nombre de pourvoyeurs et tous ne me contactent pas. Il y en a un qui les représente et qui nous écrit à l'occasion pour nous demander les débits qu'on sort actuellement, nos prévisions de niveau et de débit pour, disons, la semaine prochaine, dans un mois.

200

De la façon qu'elle fonctionne, cette personne-là, c'est qu'elle nous envoie un message par télécopieur avec un petit tableau qu'on remplit et qu'on retourne. On retourne son petit tableau avec nos prévisions de débit et niveau.

LA PRÉSIDENTE :

205

Donc, vous pouvez vous engager à initier une...

Mme ISABELLE THÉRIAULT :

210

Si les gens du parc de La Vérendrye souhaiteraient qu'on fonctionne de la même façon, moi, je n'ai pas d'objection. C'est sûr que, bon, je trouve que la façon du Baskatong est raisonnable, se nommer un délégué et ce délégué-là nous contacte, je trouve que ça me semble raisonnable.

215

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez réponse à votre question, monsieur?

220

M. FRANÇOIS HAMEL :

En partie, parce qu'en 1999, j'ai rencontré madame Brian d'Hydro-Québec. On a pris position pour avoir des informations. On en a eu pour une prévision de l'an 2000 par rapport à 99. Après ça, on n'a plus rien eu, zéro. C'est pour ça que j'aimerais que vous vous engagiez par écrit à une personne de la réserve et ensuite, cette personne-là contactera les pourvoyeurs. On est tous dans la même mêlée.

225

LA PRÉSIDENTE :

230

Monsieur Arnaud.

M. PATRICK ARNAUD :

235

Oui, je voudrais dire, madame la présidente, que je pense que Hydro-Québec est disposée à collaborer avec tous les utilisateurs et je pense que dans ce contexte-là, Isabelle, qui est la gestionnaire de ce réservoir, vous a dit son intention de collaborer. Donc, je pense qu'on devrait en rester là.

LA PRÉSIDENTE :

240

Alors, on part sur des prémisses intéressantes.

M. FRANÇOIS HAMEL :

245

Merci, madame.

Mme NICOLE POTVIN :

250

Madame?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, madame.

255 **Mme NICOLE POTVIN :**

Concernant justement le point de discussion, je veux bien croire que le point est clos et j'aurais peut-être une question à poser...

260 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, je vous en prie.

265 **Mme NICOLE POTVIN :**

... à Hydro-Québec par votre intermédiaire. Est-ce que Hydro-Québec serait prête à former un comité consultatif concernant les trois réservoirs sur la gestion du niveau d'eau?

270 Car ça n'existe pas présentement et il semblerait que la Réserve faunique La Vérendrye, qui a 150 000 jours/pêche et utilisateurs sur le réservoir Cabonga, n'est nullement consultée et du fait qu'à plusieurs reprises les démarches ont été entreprises et se sont avérées négatives. Et il a même été reçu, expédié des écrits qui démontrent très clairement qu'il y a un favoritisme identifié et écrit au niveau de la gestion du réservoir Baskatong, qui est favorable au Baskatong, au détriment des impacts que ça cause au niveau de la réserve barrage Cabonga.

275 **LA PRÉSIDENTE :**

280 Madame Potvin, de votre question, je vais prendre l'aspect de la demande spécifique et non pas sur ce qui a pu se passer ou quoi que ce soit ou sur des interprétations ou quoi que ce soit.

285 Je vais simplement poser la question à monsieur Arnaud: est-ce que la demande de madame Potvin, à savoir s'il y aurait possibilité de mettre en place un comité consultatif, est envisageable?

M. PATRICK ARNAUD :

290 Madame la présidente, je pense que nous accueillons cette demande avec sympathie, mais ce n'est pas le forum pour faire cette demande parce que la centrale Mercier n'a aucun impact sur la gestion des réservoirs.

Alors, je pense que ma réponse à la commission, c'est qu'il y a des instances à Hydro-Québec auxquelles elle peut s'adresser pour faire cette demande et je pense qu'il faut qu'elle s'adresse aux instances régionales qui répercuteront la demande au siège social, aux gens qui

295 gèrent ces réservoirs. Et je pense que c'est le vecteur le plus normal. Mais moi, je ne suis pas
habilité, dans le cadre de cette audience, pour dire oui ou non. Je prends note.

LA PRÉSIDENTE :

300 Merci. Alors, c'était votre deuxième question?

Mme NICOLE POTVIN :

305 Oui, ma deuxième question, j'aurais aimé faire valoir les conséquences négatives dans
la gestion du plan d'eau.

LA PRÉSIDENTE :

310 Vous aurez l'opportunité au moment du dépôt de votre mémoire, si vous venez en
présenter un, pour faire part de votre opinion.

M. NICOLE POTVIN :

315 À ce moment-là, j'aurais peut-être une deuxième question. Est-ce que le barrage
Cabonga est tributaire du réservoir Baskatong? Au niveau du Baskatong, est-ce qu'il y aurait le
projet Mercier s'il n'y avait pas le réservoir Cabonga?

LA PRÉSIDENTE :

320 Monsieur Arnaud.

M. PATRICK ARNAUD :

325 Il y aurait le même projet. Comme on a expliqué, la centrale Mercier va turbiner les eaux
qui passent à travers le barrage Mercier.

Mme NICOLE POTVIN :

330 Et les eaux proviennent de quel endroit à ce moment-là?

M. PATRICK ARNAUD :

335 Les eaux proviennent des différents bassins versants, du résultat de la gestion globale, mais c'est simplement l'eau qui passe.

LA PRÉSIDENTE :

340 Peut-être madame Potvin, effectivement, nous avons analysé ce dossier-là, la problématique dont vous faites part mériterait peut-être l'éclairage de discussion peut-être dans la voie que vous a proposée monsieur Arnaud avec les personnes responsables de la gestion de l'ensemble de ce bassin. Ce qu'on étudie actuellement, c'est la construction de la centrale. Par contre, comme je vous dis, la suggestion qui vous a été faite est peut-être le forum que vous pourriez avoir pour discuter de cet aspect-là.

345

Mme NICOLE POTVIN :

Merci, madame.

350 **LA PRÉSIDENTE :**

Au plaisir.

Alors, j'appellerais monsieur Vincent Clément, s'il vous plaît. Bonjour, monsieur!

355

M. VINCENT CLÉMENT :

360 Bonjour, madame la présidente, monsieur le commissaire! Je me présente, Vincent Clément. Je suis biologiste, conseiller en écologie et en environnement. Ma question s'adresse plus au CRRO, donc le comité qui gère les débits sur la rivière Gatineau, donc autant au niveau du ministère de l'Environnement que Hydro-Québec.

365 C'était pour mieux cerner qui est intervenant. On a pu voir, hier, sur une acétate que monsieur Arnaud nous a démontré qu'il y avait différents intervenants, notamment le ministère de l'Environnement, Hydro-Québec, une société d'énergie de l'Ontario et le ministère des Ressources naturelles.

370 Je voulais savoir si le ministère de l'Environnement X ça, c'est le début de la question X est-ce que le ministère de l'Environnement, ça englobe la FAPAQ, première des choses, ou c'est uniquement le ministère de l'Environnement? Parce qu'anciennement, c'était Environnement Faune. Est-ce que ça a changé à ce niveau-là?

LA PRÉSIDENTE :

375

Monsieur Morneau.

M. JEAN MORNEAU :

380

Oui, anciennement ministère de l'Environnement et de la Faune. Maintenant, c'est le ministère de l'Environnement, et l'organisme s'occupant de la faune, c'est Faune et Parcs Québec. C'est un organisme indépendant du ministère de l'Environnement.

M. VINCENT CLÉMENT :

385

D'accord. Mais est-ce que la FAPAQ et...

M. JEAN MORNEAU :

390

Et sur le CRRO?

M. VINCENT CLÉMENT :

395

Oui.

M. JEAN MORNEAU :

400

Les membres du CRRO, c'est le ministère de l'Environnement du Québec, Travaux publics Canada, Hydro-Québec et Ontario Power Generation.

M. VINCENT CLÉMENT :

405

Donc, la FAPAQ présentement n'est pas sur ce comité-là.

M. JEAN MORNEAU :

Non.

M. VINCENT CLÉMENT :

410

Donc, ça m'amène à ma question au niveau faunique. Bon, on sait que les objectifs, le premier, c'était la sécurité au niveau civil. Il y avait deux autres objectifs par rapport à ça, dont l'un était la productivité, la production énergétique.

415

Est-ce qu'au niveau faunique, il y a des paramètres qu'on peut mettre dans l'équation pour justement régulariser les débits et faire une meilleure gestion au niveau des habitats et au

420 niveau des stocks? Donc, est-ce que le Ministère concerné, est-ce que Faune et Parcs vous êtes intéressés, un peu comme on le voyait dans l'autre question tantôt, est-ce qu'il peut y avoir un comité de gestion qui pourrait être créé pour justement assurer une meilleure gestion du plan d'eau?

425 C'est sûr que sur un territoire organisé comme l'Aire faunique communautaire, les réserves fauniques, c'est plus facile de voir les impacts, soit positifs, soit négatifs, de la gestion de l'eau. Mais sur le territoire public, donc l'aval de la centrale Mercier, est-ce qu'il peut y avoir quelque chose qui soit fait pour que la gestion des débits soit positive au niveau faunique?

LA PRÉSIDENTE :

430 J'essaie de voir un peu. Sur le projet à l'étude, vous voulez savoir si la gestion des niveaux d'eau pourrait se faire autrement. Parce que monsieur Morneau nous a confirmé cet après-midi que la responsabilité de gestion du barrage Mercier appartenait à Hydro-Québec. Alors, je voudrais comprendre ce que vous voulez que le CRRO fasse dans le contexte de la gestion des niveaux d'eau qui passent par le barrage.

435 **M. VINCENT CLÉMENT :**

440 C'est ça. Donc, c'est de prendre en considération l'aspect faunique. Suite à des discussions qu'il y a eues ici au préalable, même avant le BAPE, il y avait beaucoup d'intervenants qui disaient qu'il y avait eu une diminution de la qualité des habitats fauniques à cause des marnages de façon annuelle; donc perte au niveau de frayères, décollage des oeufs suite à l'augmentation des débits après la fraie, etc. Il y a différents problèmes qui s'ensuivent avec le système de gestion qu'on a aujourd'hui.

445 Aussi, on rentre dans l'équation que peut-être il pourrait y avoir du *peaking* de l'ordre de 50 mètres cubes/seconde peut-être, donc c'est une équation de plus dans le niveau des marnages et aussi au niveau des débits.

450 Donc, ce que je veux savoir, c'est est-ce que les ministères concernés, est-ce que c'est dans leur intention de prendre position sur les impacts fauniques de la gestion des débits qu'on a et qu'on aura par la suite. Parce qu'on sait qu'il peut y avoir d'autres projets hydroélectriques peut-être sur la rivière Gatineau, il y a des projets peut-être qui s'en viennent.

LA PRÉSIDENTE :

455 Je vais transmettre la question à monsieur Morneau. Je vais la transmettre dans le sens que c'est ce que, actuellement dans tout le processus d'évaluation d'impact, autant en amont de l'arrivée du BAPE que du processus du BAPE, les objectifs dont vous faites état sont évalués projet par projet.

460 Ce que je comprends, c'est que vous voulez savoir si eux sont satisfaits sur le projet en cours, mais si c'est regardé dans un ensemble par rapport à d'autres projets.

M. VINCENT CLÉMENT :

465 C'est ça exactement. Bon, il y a les projets. On voit les impacts d'un projet. On trouve des mesures de compensation pour ce projet-là.

470 Mais sur l'ensemble de la Gatineau parce que, bon, on sait qu'il y a des espèces, il y a notamment l'esturgeon jaune qui est un grand migrateur, qui peut se promener sur des très grandes distances et en plus, il peut être désigné vulnérable, donc, est-ce que le gouvernement veut voir un peu plus large que juste impact par impact, selon les projets.

LA PRÉSIDENTE :

475 Monsieur Morneau, peut-être nous faire part un peu comment vous faites l'analyse d'un dossier en regard d'un projet, sur l'aspect spécifique au projet ou sur les impacts que ça peut avoir sur l'ensemble de l'habitat et même en dehors de la zone d'étude, quand vous faites l'analyse d'un projet.

480 **M. JEAN MORNEAU :**

Par rapport à un projet où on aurait une modification, par exemple, de la gestion d'un réservoir, c'est sûr qu'il faut regarder tous les impacts éventuels qui peuvent être créés par les modifications, par exemple, de marnage ou de gestion.

485 Dans le cas présent, il n'y a pas de modification comme telle. Il est possible qu'il y ait des impacts de reliés à la gestion actuelle du réservoir, sauf qu'on ne peut pas... le projet en tant que tel ne créera pas d'influence dans ce sens-là. Et dans ce sens-là, on ne peut pas évaluer c'est-à-dire des impacts qui ne sont pas créés; c'est-à-dire, il n'y aura pas de modification de la gestion comme telle. Ce qu'on regarde, c'est vraiment les impacts directs de la construction de la centrale. Dans ce cas-ci, il n'y a pas de modification de la gestion, donc, on n'a pas évalué les impacts de la gestion actuelle.

LA PRÉSIDENTE :

495 S'il y en avait eu, vous auriez fait cette évaluation...

M. JEAN MORNEAU :

500

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

505

... plus loin, en fin de compte, que les impacts qui pourraient...

M. JEAN MORNEAU :

510

En amont et en aval.

LA PRÉSIDENTE :

En amont et en aval.

515

Est-ce que, la FAPAQ, vous avez quelque chose à rajouter concernant les habitats et l'évaluation?

M. DANIEL TOUSSAINT :

520

Tout à fait la même réponse. Effectivement, il y a des impacts majeurs de la gestion actuelle du réservoir Baskatong sur la faune aquatique, mais ces impacts-là, ce n'est pas l'objet de les discuter ce soir étant donné justement qu'il n'y a pas de modification de la gestion du réservoir. Je sais que, par contre, dans la gestion actuelle du Baskatong...

525

Hier, monsieur Arnaud faisait référence à la hiérarchie des priorités finalement de gestion, mais il y en a une qui est dans les documents, qu'il n'a pas mentionnée, qui est la cote de 215 mètres, qu'apparemment on essaie de maintenir au printemps pour favoriser l'accès aux frayères de doré dans le réservoir. Je crois que vous avez vu ça. Et si je ne me trompe pas, on essaie, avant de laisser passer le débit dans le barrage Mercier, au début de la période de remplissage, de maintenir pendant un certain temps, pendant la période de fraie du doré en tout cas qui a lieu un peu plus tôt dans le Baskatong, une cote de 215 mètres. Cette cote-là permet, d'après les études qui ont été faites...

530

535

Il y a 18 frayères à doré jaune sur le réservoir Baskatong qui sont connues et toutes ne peuvent pas être accessibles ou avoir des conditions idéales en même temps, parce qu'elles ne sont pas situées toutes au même niveau. Ce qui fait que la cote de 215 mètres, je crois, de ce que j'ai vu dans les études, c'est une cote moyenne ou, en tout cas, autour de ça qui permet à ce qu'il y ait quand même un certain nombre de frayères accessibles.

540

C'est sûr qu'avec une cote comme ça, il y en a qui sont exondées, d'autres qui sont inondées, donc, dans les deux cas, qui ne sont pas accessibles aux géniteurs. Mais

globalement, dans l'ensemble du réservoir, il y a des frayères accessibles, en tout cas, à ce niveau-là.

545 Alors, peut-être que les gens d'Hydro-Québec pourraient confirmer là-dessus par rapport à cette préoccupation-là de maintenir une certaine cote avant d'envoyer l'eau en aval, avant de remplir le réservoir.

LA PRÉSIDENTE :

550 Avez-vous quelque chose à rajouter, monsieur Arnaud?

M. PATRICK ARNAUD :

555 On confirme. Et puis aussi, je dois dire qu'il y a quand même une préoccupation de la faune dans le processus de gestion. On parle du débit réservé qu'on laisse en avril et puis les niveaux sur le Baskatong sont donc ciblés, comme vous le disiez. Et la cote 215 est une cible qu'on cherche à atteindre. Et aussi, il y a le fait qu'on tient compte vraiment des préoccupations des villégiateurs et des utilisateurs du Baskatong.

560 **LA PRÉSIDENTE :**

 Merci.

 Vous avez une deuxième question?

565 **M. VINCENT CLÉMENT :**

 Peut-être pour terminer celle-là. Présentement, on fait une étude d'impact sur un impact qui va avoir lieu suite à la centrale Mercier. Mais si on prend en considération que depuis 1927, 570 il y a un barrage qui a été créé là dans ces années-là, au niveau de l'environnement, il y a eu plusieurs impacts qui ont suivi la mise en eau du réservoir.

 Là, on ne regarde que l'impact ponctuel, sachant très bien qu'il y a déjà eu un impact et qui dure encore avec les débits qu'on a présentement. Donc, je trouve qu'on regarde 575 uniquement une partie du problème au lieu de le voir à l'ensemble. On sait qu'il va y avoir de l'argent au niveau de la compensation du 2 %, mais c'est très fragmentaire qu'est-ce qu'on possède au niveau d'information sur l'ensemble de la rivière Gatineau, surtout à l'aval du barrage Mercier.

580 À ce moment-là, est-ce que le gouvernement X puis là, ma question s'adresse un peu plus à monsieur Toussaint X est-ce qu'il va être intéressé à avoir un peu plus de données pour compenser ou mettre en valeur quelque chose? Mais présentement, on ne sait pas, on ne connaît pas vraiment l'étendue de l'impact parce que c'est fragmentaire au niveau des données. Est-ce que ce 2 % pourrait aller à de la compensation de quelque chose qu'on connaît mieux

585 que l'on connaît présentement? Est-ce que c'est dans vos intentions de pousser un peu plus les connaissances?

LA PRÉSIDENTE :

590 Je veux juste d'abord séparer les deux aspects de votre question. Pour ce qui est du programme de compensation de 2 %, ce n'est pas le Ministère qui reçoit ces argents-là. C'est la MRC qui aura à présenter des projets d'initiative dans sa région.

595 On a compris des discussions qu'on a eues cet après-midi qu'il y a des consultations qui vont se faire et tout ça, et Hydro-Québec nous déposera des exemples d'autres cas de types de suivis à ces projets-là.

600 Pour ce qui est de l'aspect d'évaluation globale des effets des marnages ou des changements de débit, je demanderais simplement au Ministère quel est le forum pour les gens qui sont à la fois intéressés ou ont des choses à dire sur cet aspect-là? Quel est le véhicule pour qu'il puisse y avoir une discussion sur cet aspect-là?

M. JEAN MORNEAU :

605 Je vais peut-être essayer de faire un bref résumé.

610 On avait une question, hier, sur le CRRO, le Comité de régularisation de la rivière des Outaouais. Sur ce comité-là, le ministère de l'Environnement siège. En gros, le CRRO, son objectif, c'est de réduire les inondations et, en deuxième lieu, c'est de maximiser la production d'énergie au niveau de la gestion de tous les réservoirs du bassin versant de l'Outaouais.

615 À ce titre-là, tant que le ministère de l'Environnement siège, il y a quand même des décisions qui peuvent être prises. Malgré que le comité fonctionne par consensus, sauf que chaque partie fait valoir son argumentation. Je ne pense pas que, présentement, il y a de grosses discussions au niveau faunique sur ce comité-là. Ça pourrait être mis de l'avant. En tant que représentant du ministère de l'Environnement sur le comité, on pourrait mettre de l'avant des préoccupations fauniques.

620 À ce moment-là, il s'agirait de s'adresser au ministère de l'Environnement, au Centre d'expertise hydrique du Québec. Nos représentants qui siègent se trouvent à cet endroit-là, au centre d'expertise. À part ça, à ma connaissance, il n'y a pas d'autres forums pour l'instant.

LA PRÉSIDENTE :

625

Merci.

Vous comprenez, monsieur Clément, que je ne peux pas recevoir cette proposition-là ou cette interrogation-là dans le cadre du dossier à l'étude. Par contre, votre préoccupation fait que je veux surtout vous indiquer les moyens pour essayer de trouver ce forum, pour pouvoir faire part de vos préoccupations à cet effet.

630

M. VINCENT CLÉMENT :

635

D'accord, merci. Au niveau de la deuxième question, c'était concernant la valaison à travers les turbines.

Hier, on a parlé que ça pouvait être favorable qu'il y ait une mortalité reliée à la ouananiche pour empêcher la colonisation d'autres milieux où est-ce que la ouananiche n'est pas indigène. Et je me demandais, au niveau de l'esturgeon jaune -- parce qu'avec des discussions avec monsieur Philippe Houde de la FAPAQ, il semblerait qu'il pourrait y avoir de la colonisation vers l'aval de l'esturgeon jaune à travers la rivière Gatineau. Peut-être que la montaison est plus difficile à cause des chutes à différents endroits. Maintenant, la population du réservoir Baskatong est une population d'esturgeon quand même assez importante, puis il y a sûrement un bon processus de colonisation vers l'aval à partir du barrage Mercier.

640

645

Hier, on parlait, avec les grilles, qu'il pouvait y avoir une certaine mortalité. Est-ce qu'au niveau de l'esturgeon, on va retrouver cette mortalité-là? Et si oui, de quelle façon on peut compenser pour cette espèce-là?

650

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Arnaud.

655

M. PATRICK ARNAUD :

Alors, Benoît va répondre.

M. BENOÎT GAGNON :

660

Au niveau des populations d'esturgeon sur le réservoir Baskatong, ce que nous, on en sait, c'est qu'il y a plusieurs années, il y avait une pêche commerciale au réservoir Baskatong qui a été arrêtée justement parce que le stock d'esturgeon était trop bas. Donc, depuis plusieurs dizaines d'années, la pêche commerciale à l'esturgeon n'est plus permise.

665

On sait également que l'espèce est présente dans le réservoir, c'est connu, mais on n'a pas d'état de la situation sur la population ou la productivité de l'esturgeon dans le réservoir

Baskatong. Je ne pense pas que la FAPAQ ait fait d'étude récemment non plus. En tout cas, pas à ma connaissance.

670

Il y a certaines frayères du nord de la rivière Gatineau ou du nord du Baskatong qui sont utilisées par le doré jaune, qui pourraient aussi être utilisées par l'esturgeon jaune. Mais ce n'est pas une espèce migratrice comme la ouananiche, qui n'a pas un comportement de dévalaison reconnu, migrateur.

675

Donc, à notre avis, ce n'est pas une espèce qui pourrait dévaler beaucoup, même si on reconnaît que c'est une espèce qui est une espèce de fond, c'est une espèce qui aime les grandes profondeurs. À notre connaissance, ce n'est pas une espèce qui va préférer dévaler vers l'aval quand les habitats sont disponibles vers l'amont.

680

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez démontré hier deux types de grosseur de poisson qui permettraient de passer avec un pourcentage pour chacun de perte. Pour ce qui est de l'esturgeon jaune, quel serait le pourcentage par rapport aux deux espèces que vous nous avez démontrées hier?

685

M. BENOÎT GAGNON :

En fait, plus le poisson est long, plus le taux de mortalité va être élevé. Par contre, ce qui n'est pas connu, c'est que pour le type de turbine qu'on va installer à Mercier -- on a des données, bon, sur la truite arc-en-ciel, l'achigan et d'autres espèces de poissons, mais il n'y a pas d'études ou de simulations qui ont été faites pour une espèce comme l'esturgeon, qui est quand même une espèce plus résistante que certaines autres dont on a des données.

690

695

LA PRÉSIDENTE :

Pour monsieur Toussaint, est-ce que vous avez une évaluation ou une étude qui a été faite sur l'esturgeon jaune plus récente?

700

M. DANIEL TOUSSAINT :

À ma connaissance, pas dans ce secteur-là, non, mais je pourrais me renseigner parce que l'espèce est quand même étudiée à la FAPAQ dans d'autres régions. Je sais que l'esturgeon est présent dans la rivière Gatineau, dans différents tronçons et aussi dans la rivière Désert, parce qu'on en trouve dans le lac Désert et dans des lacs -- finalement la rivière Désert qui est un tributaire de la rivière Gatineau. Donc, l'esturgeon a colonisé certaines rivières qui se jettent dans la Gatineau, probablement initialement à partir de la rivière des Outaouais ou lors du retrait des glaciers lors de la dispersion postglaciaire des poissons.

705

710 Mais pour répondre à votre question, on n'a pas de données précises, à ma
connaissance, sur la problématique de l'esturgeon dans le réservoir Baskatong et dans le
tronçon de la rivière qui nous intéresse. Mais je pourrais aller voir si on a...

LA PRÉSIDENTE :

715 Vous n'avez pas de données, mais est-ce que c'est une problématique qui est à l'étude,
qui vous inquiète?

M. DANIEL TOUSSAINT :

720 Ce n'est pas une problématique, non. Honnêtement, je vous dirais qu'on n'a pas
considéré cette espèce-là. Dans l'analyse, en tout cas, du projet qu'on a fait, on n'a pas
considéré l'esturgeon. Je n'avais pas de son de cloche à l'effet que c'était une problématique
comme telle. J'en avais bien plus une par rapport à la ouananiche et l'éperlan au niveau
725 dévalaison. Au niveau esturgeon, je n'ai pas entendu parler en tout cas de problématique.

Je pourrais me renseigner voir si, d'après les données qu'on a à la FAPAQ, il y aurait un
potentiel de dévalaison. Mais je ne peux pas vous donner de réponse ce soir.

730 **LA PRÉSIDENTE :**

S'il vous plaît, dès que vous pourrez. Merci.

Merci, monsieur Clément.

735 **M. VINCENT CLÉMENT :**

Merci bien.

740 **LA PRÉSIDENTE :**

Je pense qu'on va en profiter quelques minutes pendant qu'on est dans la faune
ichtienne, mon collègue aurait quelques questions aussi pour terminer sur le questionnaire
sur la frayère de cet après-midi.

745

M. DONALD LABRIE, commissaire :

750 Effectivement, on a parlé que vous êtes prêt à instaurer un suivi de la faune aquatique et de comparer les données avec les années antérieures pour mettre en place un système de compensation et que vous allez exercer un suivi pour dénombrer les oeufs et le nombre de géniteurs. J'aimerais avoir un peu plus de détails sur la façon que vous allez procéder et sur la durée que vous entendez mettre en place ce suivi-là.

755 **M. BENOÎT GAGNON :**

Pour la période de suivi, disons, ce qu'on veut faire, c'est, bon, avant les travaux, comme j'expliquais cet après-midi, c'est qu'on veut retourner faire une bathymétrie précise de l'emplacement où on veut réaliser nos aménagements de fraie.

760 Une fois que la centrale est mise en service et que la frayère est réaménagée, dans l'étude d'impact, on s'est engagé à faire un suivi sur une période de cinq ans suivant la mise en service et, si ma mémoire est bonne, c'est deux ans ou trois ans d'étude. Je crois que c'est trois ans. Donc, sur trois printemps, disons l'année 1, l'année 3, l'année 5 après la mise en service, à tous les printemps, au moment de la fraie, qui est habituellement, deuxième, 765 troisième semaine de mai, en moyenne, on envoie au terrain une équipe de biologistes et de techniciens de la faune, avec un protocole d'échantillonnage standard, des protocoles d'échantillonnage qui sont approuvés par le FAPAQ ou le ministère de l'Environnement.

770 Il faut également dire que le programme de suivi est aussi fait suite à une autorisation du ministère de l'Environnement. Par voie de décret, ils peuvent nous orienter sur les suivis. Donc, on va au terrain, on fait des pêches à l'aide de différents types de filets, qu'on place à différents endroits pour capturer les géniteurs et les oeufs. Puis lorsqu'on prend les poissons, on identifie les poissons, l'espèce, la longueur, le poids, la santé. On compte le nombre d'oeufs. Donc, 775 on consigne différentes sortes de statistiques sur l'état d'une population et sur la dynamique d'une population de poisson.

Et puis, on est à même de comparer les données. Comme c'est fait selon des méthodes scientifiques et standard, on est à même de comparer les résultats avec l'état de 780 référence que l'on connaît maintenant et l'état par la suite.

Et puis il faut aussi mentionner que le ministère de l'Environnement et Pêches et Océans obligent Hydro-Québec à des résultats. Donc, on a une obligation de résultat. Donc, si la 785 frayère qu'on aménage, on n'obtient pas les rendements anticipés ou si on se rend compte que ça ne fonctionne pas, il faudra trouver des moyens correcteurs pour pallier au défaut de la conception, s'il y a lieu.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

790

Pour retrouver des conditions qui sont au moins aussi bonnes que votre année de référence.

M. BENOÎT GAGNON :

795

Oui, c'est ça.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

800

Et comment le ministère de l'Environnement voit le système préconisé pour faire le suivi des frayères? Est-ce que vous êtes satisfaits avec les mesures préconisées et avec le programme de compensation?

M. JEAN MORNEAU :

805

La façon qu'on fonctionne à cette étape-ci, au niveau de la recevabilité, l'étape précédente, on avait à recevoir des avis de différents ministères. Le FAPAQ, entre autres, nous indiquait si l'étude d'impact était recevable. Ça ne veut pas dire qu'elle est acceptable.

810

L'étape suivante, c'est l'analyse environnementale. C'est à ce moment-là que la FAPAQ va pouvoir nous transmettre son avis sur les mesures de suivi concernant la faune ichtienne et, la plupart du temps, si on a des conditions de décret à ajouter au niveau du décret concernant les objectifs de suivi, c'est la FAPAQ qui nous en propose et on en discute. C'est à cette étape-là qu'on les fixe.

815

M. DONALD LABRIE, commissaire :

D'accord.

820

M. JEAN MORNEAU :

Puis par la suite, s'il y a un protocole d'échantillonnage, souvent il est approuvé après le décret, en consultation avec la FAPAQ.

825

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci.

830

Mais monsieur Toussaint, est-ce que vous pourriez nous donner un avis, une opinion sur les caractéristiques d'aménagement de la frayère qui sont proposées et le mode de suivi également?

M. DANIEL TOUSSAINT :

835 Pour ce qui est du suivi, je vous référerais au document que je vous ai remis, qui est la
Politique de débits réserves écologiques. Là-dedans, on demande un suivi d'une durée de cinq
ans avec la périodicité à déterminer.

840 Alors, si je me base là-dessus, qui est une politique pour les projets où il y a des
problématiques reliées aux débits réserves écologiques, ce qui n'est pas le cas ici, on pourrait
penser que la durée du suivi, en tout cas, l'ordre de grandeur de la durée est dans les normes.
Pour ce qui est du programme comme tel de suivi, il restera à déterminer si c'est acceptable.

845 Mais pour ce qui est des caractéristiques d'aménagement de la frayère, c'est la partie
qui vous intéresse, moi, ce que je peux vous dire présentement, c'est quelles sont les
conditions optimales qu'on doit retrouver pour qu'un aménagement de frayère à doré fonctionne.
Le promoteur a mentionné qu'il avait de l'expérience avec des aménagements de frayère et que
ça avait très bien fonctionné.

850 Nous, à la FAPAQ, on en a fait nous-mêmes des aménagements de frayère et une
revue de littérature de ce qui se fait dans d'autres juridictions nous amène à penser que, oui, ça
peut fonctionner mais ça ne fonctionne pas dans tous les cas. Il y a toutes sortes de facteurs qui
font en sorte qu'un aménagement de frayère artificielle ne fonctionnera pas ou va fonctionner en
deçà de nos attentes.

855 Mais il y a quand même des critères. Dans le cas du doré, c'est assez bien connu, je
pourrais vous les énumérer ce qu'on considère, nous, comme ce qui devrait être la norme
d'aménagement d'une frayère à doré. Donc, ça vous permettra de voir si ce que le promoteur
propose est valable.

860 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Est-ce que c'est un document qui a été déposé, ça, monsieur Toussaint?

865 **M. DANIEL TOUSSAINT :**

Non, non. C'est juste mon évaluation, suite à la recherche que j'ai faite auprès de
collègues. J'ai consulté plusieurs de mes collègues, dont plusieurs ont déjà travaillé sur des
frayères à doré, pour voir -- parce que j'ai beaucoup de références sur des aménagements qu'on
870 a faits nous-mêmes à la FAPAQ ou via des promoteurs, des associations de chasse et pêche,
où on a documenté l'utilisation de frayère après aménagement. Alors, on connaît assez bien ce
que ça prend au niveau du doré, ce qu'il recherche au niveau conditions.

875 Alors, je peux vous les mentionner. Premièrement, un des premiers critères, c'est
d'aménager une frayère près d'une frayère existante. Donc, si on fait une frayère à un endroit
qui n'était pas du tout fréquenté auparavant par les dorés, ou par les poissons en général, parce

que ça s'applique aussi à d'autres espèces, on peut penser qu'il y a des chances que ça ne soit pas utilisé. Donc, on maximise les chances en utilisant un site connu, en aménageant à proximité.

880

Il y a la période de réalisation des travaux. Ça, c'est plutôt pour éviter que ça perturbe la fraie. Nous, on conseille entre le 1er juillet et le 1er avril que l'aménagement se fasse.

885

On suggère que sur la frayère, on retrouve des vitesses de courant qui varient entre .5 et 1.5 mètre par seconde. C'est à peu près dans cette gamme-là qu'on trouve les frayères à doré utilisées.

890

Pour ce qui est du matériel, vous avez des exemples sur la table là-bas de roches. On suggère du matériel fluvio-glaciaire, donc du matériel arrondi. Je sais qu'il y a des promoteurs qui nous suggèrent à l'occasion d'utiliser de la roche concassée. Il y a des cas où ça a fonctionné mais, nous, on préfère nettement que ce soit du matériel fluvio-glaciaire qui soit utilisé, parce que c'est ce qu'on trouve généralement en conditions naturelles sur les frayères à doré. Donc, on maximise les chances si on utilise ça.

895

La taille, on suggère que ça varie entre 5 et 30 centimètres de diamètre, les roches sur lesquelles les dorés vont frayer. L'épaisseur, entre 30 et 50 centimètres. Ce qui est très important aussi, c'est la profondeur d'eau qu'il y a au-dessus des roches. Alors, il faut que ce soit au moins de .5 mètre. De .5 à 1.5 mètre idéalement.

900

Un facteur qui aide aussi, c'est la présence de zone de repos à proximité de la frayère pour que les dorés puissent se reposer ou, par exemple, installer des gros blocs qui vont casser le courant, des grosses roches.

905

Il y a également un autre aspect qu'on fait, nous, quand on réalise des aménagements de frayère à doré, c'est qu'on donne à la frayère une pente de chaque côté, un profil finalement en dos d'âne, si on veut, ce qui fait que dépendamment du niveau d'eau qu'il y a au-dessus de la frayère et des débits, le doré va trouver à un certain niveau les conditions propices à la fraie. Donc, s'il y a beaucoup de débits, s'il y a beaucoup d'eau, il va frayer plus haut dans la frayère. Si les débits sont plus faibles et le niveau d'eau est plus bas, il va frayer à la base de l'enrochement. Donc, c'est quand même un facteur à considérer, la forme de la frayère.

910

Également, pour ce qui est du niveau d'eau, il faut préférentiellement que le niveau d'eau, durant la fraie et la période d'incubation, soit soit stable ou légèrement à la hausse, parce que si les niveaux d'eau sont en baisse durant la période surtout où les oeufs ont été pondus et se développent, là on a des problèmes majeurs. On peut assécher complètement la ponte.

915

Donc, ce sont les critères de conception qu'on utilise à la FAPAQ pour l'aménagement de frayère.

920

M. DONALD LABRIE, commissaire :

925 Maintenant, vous avez pris connaissance du projet d'Hydro-Québec. Vous avez vous-même évalué les propositions qui ont été faites pour l'aménagement des frayères. Est-ce qu'ils sont en mesure, suite à la conception de ce qu'ils ont présenté, de respecter l'ensemble ou la totalité de ces critères de conception-là que vous énoncez?

M. DANIEL TOUSSAINT :

930 Si je me fie sur les documents que le promoteur a soumis, je crois que l'ensemble de ces conditions-là sont respectées, effectivement.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

935 Donc, toutes les chances sont favorables pour la réussite de l'efficacité de la frayère.

M. DANIEL TOUSSAINT :

940 Disons, pour ce qui est de la conception de la frayère. Là, il peut y avoir d'autres problèmes, par exemple comme l'effet de la température de l'eau qui peut jouer. Mais ça, ce n'est pas au niveau conception de la frayère.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

945 D'accord. On va y revenir sur la température tout à l'heure. Dans l'étude que vous avez présentée, vous considérez l'aire de fraie et non l'ensemble des habitats. Il n'y a pas d'analyse de perte globale de l'habitat. Vous vous limitez aux frayères. Est-ce que votre projet risque d'avoir un impact sur l'habitat faunique en général?

950 **M. BENOÎT GAGNON :**

955 En fait, oui, on a mentionné brièvement dans l'étude d'impact les superficies aquatiques qui allaient être affectées par la construction du batardeau. C'est de l'ordre, je crois, de 2 à 3 000 mètres carrés. Donc, toute la partie du batardeau et la partie qu'on va assécher pour faire les travaux et la zone de la centrale qui va occuper un espace aquatique, ces superficies-là ont été mentionnées dans l'étude d'impact, on parle de superficie qui varie de 3 à 12 000 mètres carrés, dépendamment des secteurs.

960 Selon la *Loi sur les pêches* ou la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, tout ce qui est eau est considéré comme un habitat du poisson. Par contre, dans l'étude d'impact, nous, on a surtout concentré les évaluations, les mesures d'atténuation sur l'habitat de fraie, parce que l'habitat du poisson qui va être touché par le batardeau à la centrale, comme vous avez vu ce matin, ceux qui ont fait la visite, c'est une zone de très fort courant, les débits

965 sont très puissants, l'eau arrive à une grande vitesse, donc les poissons ne fréquentent pas cet habitat-là à très fort débit.

970 Et, à plus faible débit, bon, il y a certains poissons qui ne pourraient pas avoir accès non plus à ce secteur-là, puisqu'il y a comme un seuil qu'on a vu ce matin, près de la passe à bille, qui empêche certains poissons de remonter ou, tout simplement, c'est asséché à faible débit, donc ce n'est plus un habitat intéressant. Donc, c'est pour ça qu'on a concentré seulement sur l'habitat de fraie.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

975 D'accord. Et, vous, monsieur Toussaint, est-ce que vous êtes d'avis que dans l'ensemble, l'habitat de la rivière ne sera pas affecté, qu'il n'y aura pas de perte d'habitat?

M. DANIEL TOUSSAINT :

980 Vous voulez dire globalement?

M. DONALD LABRIE, commissaire :

985 Globalement, oui.

M. DANIEL TOUSSAINT :

990 Parce que l'impact principal est sur les frayères à doré et à corégonidés. Écoutez, c'est assez difficile à évaluer parce qu'il y a beaucoup d'impondérables là-dedans. Un élément qui pourrait jouer en défaveur, si on veut, du succès du projet, c'est peut-être la modification du régime thermique, quoique la baisse de température, de 1E à 2ECelsius qu'on prévoit dans la température de l'eau qui va passer au-dessus des aménagements.

995 Nous, on croit que ça reste dans l'ordre de grandeur des conditions qu'on rencontre en milieu naturel parce que, pour le doré, c'est très variable les conditions d'une saison à l'autre, au niveau des conditions du milieu pendant la fraie. Il peut y avoir des saisons où l'eau se réchauffe très rapidement et où la fraie est très rapide, la période d'incubation dure beaucoup moins longtemps que la normale, mais il peut y avoir des cas où l'eau est beaucoup plus froide, où la fraie est retardée. Ça, ça peut avoir certains impacts négatifs.

1000 Ça peut aussi avoir un impact négatif, la baisse de la température, avoir un impact négatif sur -- par exemple, la durée d'incubation des oeufs peut être allongée. Parlons des oeufs de doré. À ce moment-là, il y a des risques accrus de prédation, de maladie ou que les oeufs décollent parce qu'ils sont adhésifs et qu'ils dévalent. Donc, il pourrait potentiellement y avoir des impacts au niveau de l'habitat de fraie.

1010 Au niveau, par exemple, de la productivité primaire, c'est-à-dire le plancton, ça pourrait occasionner -- parce que vous savez, bon, pour ce qui est de la fraie du doré, il y a un lien très étroit à établir entre la synchronisation de la fraie avec la température de l'eau et la photopériode, c'est-à-dire la durée du jour. Alors, plus le printemps avance, plus la durée du jour augmente, et puis où il peut y avoir des problèmes, c'est s'il y a une désynchronisation entre la photopériode et la température.

1015 Par exemple, si l'eau est plus froide durant le mois de mai, au niveau de la croissance du plancton, par exemple, ça peut être le plancton va être disponible mais les poissons, quand ils vont éclore, il n'y aura pas nécessairement une synchronisation finalement entre la disponibilité du plancton et le moment où les alevins vont éclore, par exemple. Ça fait que ça pourrait occasionner des problèmes au niveau de l'alimentation des poissons.

1020 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

À partir de quel gradient de température que vous pourriez dire que c'est critique? Actuellement, on a prévu un écart de température d'environ 1,3E?

1025 **M. DANIEL TOUSSAINT :**

Nous, on pense que dans la marge de 1E à 2ECelsius, ça reste quand même dans les gammes de température qu'on rencontre dans les conditions de fraie au printemps sur des frayères à doré.

1030 Mais il faut dire une chose aussi. Il faut connaître aussi un peu -- puis si on parle du doré spécifiquement -- la dynamique des populations de doré. Parce qu'il y a beaucoup de facteurs finalement qui font que -- ce n'est pas seulement la reproduction, le succès reproducteur qui est garant d'une bonne population de doré au bout du compte. Si vous me donnez une seconde, je vais retrouver une feuille que j'avais préparée pour vous expliquer ça.

1040 Je pense que c'est important que la commission sache certains aspects de la dynamique de population de doré pour voir finalement si les impacts appréhendés peuvent être majeurs ou pas. Le doré, c'est une espèce très productive. On peut retrouver, par exemple, jusqu'à 250 000 oeufs par femelle. Mais, en contrepartie, c'est une espèce chez qui la mortalité, en conditions naturelles, est très élevée.

1045 Juste pour vous donner une idée, on estime que du stade oeuf au stade larve, on a une mortalité de 99,5 %, donc presque 100 %. Même chose, 99 % du stade larve au stade fretin. *Fretin*, ça, c'est des petits dorés de quelques pouces. Ensuite, il y a encore de la mortalité qui se fait durant le premier automne, environ 44 %. 66 % durant le premier hiver; puis là, 60 % qui s'ajoute entre l'âge de 1 et 2 ans; 55 % de plus entre 2 et 3 ans.

1050 Ça fait que vous voyez qu'il y a beaucoup de mortalité chez le doré et qu'à l'âge reproducteur, finalement il peut rester une infime fraction du stock.

1055 Mais il n'y a pas nécessairement une corrélation entre le succès reproducteur justement, si on va dire, par exemple, les dorés qui se sont reproduits en 2001, en 2004, ils vont être âgés de 4 ans, entre le nombre de dorés qu'on va avoir, ils vont être âgés de 3 ans, il n'y a pas nécessairement une corrélation entre le succès reproducteur et puis le stock qu'on a avoir au bout de trois ans. C'est qu'entre les deux, il peut y avoir plusieurs choses qui se sont passées.

1060 Et puis il y a plusieurs facteurs finalement, qui font que même si une reproduction de doré est bonne, même si les oeufs éclosent bien, il peut y avoir beaucoup de facteurs qui vont faire que durant une année où la reproduction de doré a été bonne, on va avoir une faible cohorte au bout du compte.

1065 Au contraire, ça peut arriver que même si la reproduction a été très faible, c'est-à-dire que beaucoup d'oeufs sont morts, pour toutes sortes de raisons, par exemple, des facteurs comme la prédation, le cannibalisme, la synchronisation dans l'alimentation, la disponibilité de la nourriture, même des facteurs physiques qui peuvent jouer là-dedans, le vent qui peut occasionner une mortalité des larves, des variations du niveau d'eau, la sédimentation sur les frayères, ça fait que tout ça fait en sorte que c'est très complexe les facteurs.

1070 Puis il y en a beaucoup qui sont interreliés, qui font que finalement – pour conclure – ce n'est pas parce qu'il y a une bonne reproduction une année donnée qu'au bout du compte, on va avoir une bonne classe d'âge. Quoiqu'on a constaté que ça arrive quand même. Disons, la nature souvent joue bien son rôle puis, finalement, une année où il y a eu des bonnes conditions de fraie, on le voit, par exemple, quand on examine les données de plusieurs lacs, 1075 on va voir que, oups! on fait des pêches expérimentales sur trois - quatre lacs, puis dans les trois - quatre cas, il y a beaucoup de doré, mettons, de trois ou de six ans. Donc, on conclut que ça a été une bonne année de reproduction ces années-là.

1080 Mais ce n'est pas toujours le cas, malheureusement, ou, en tout cas, la nature est faite comme ça et que c'est beaucoup plus complexe.

1085 Ça fait que juste isoler l'effet, vous me demandez, d'une baisse de 1E à 2E Celsius sur, finalement, qu'est-ce qu'il va advenir de la population de doré à l'âge adulte, c'est très difficile à isoler comme facteur. Ça fait que c'est un ensemble de conditions très complexes. Ça fait que vous voyez que ce n'est pas aussi simple que de dire on va baisser seulement de 1E à 2E, donc on n'aura pas d'impact.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1090 Mais ma question, c'était surtout dans l'autre sens. Est-ce qu'un gradient de température supérieur pourrait avoir un effet négatif ou mesurable?

M. DANIEL TOUSSAINT :

1095 Moi, je pense que oui, parce qu'à ce moment-là, je pense que l'impact le plus important serait au niveau de la période de la durée d'incubation. Parce que chez le doré, la durée d'incubation, ça marche en E/jour. Ça fait que si l'eau est à 10E pendant, par exemple, seize jours, ça fait 160E/jour. C'est ça que ça veut dire.

1100 Alors, si, par contre, l'eau est à 5E, bien, ça va prendre deux fois plus de temps, deux fois plus de E/jour avant que l'oeuf éclore. Donc, il pourrait y avoir un impact, effectivement, sur la durée de l'éclosion, donc entraîner des impacts au niveau de la mortalité des oeufs.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1105 Merci, monsieur Toussaint.

1110 J'aimerais revenir au promoteur. Vous avez mesuré, pour l'évaluation de votre gradient de température, vous avez fait des tests en utilisant les pertuis de fond avec un débit moyen de 206 mètres cubes/seconde. Et on sait qu'il y a une probabilité de dépassement de 10 % des débits de 432 mètres cubes/seconde. Donc, il y a des années où il y a des débits beaucoup plus élevés durant la période de fraie. Donc, ce gradient de température-là, si les débits sont beaucoup plus importants, est-ce qu'il va avoir tendance à s'accroître? Parce que votre gradient est peut-être un gradient moyen, mais est-ce que ça se pourrait qu'une année, ce gradient soit beaucoup plus important parce que les débits sont beaucoup plus importants?

M. PATRICK ARNAUD :

1120 Benoît va vous faire une présentation.

M. BENOÎT GAGNON :

1125 Ici, pour expliquer un peu la dynamique thermique qui se passe dans un réservoir, on aimerait rajouter des données additionnelles qui ont été, en fait, recompilées suite au dépôt de l'étude sur le régime thermique.

1130 Donc, ce qu'on aimerait vous montrer, c'est, en fait, ici sur ce qu'on voit sur le graphique, c'est la profondeur de l'eau en amont du barrage Mercier et la température de l'eau. Donc, pour répondre à votre question, monsieur le commissaire, c'est que généralement, au printemps, et c'est là où c'est intéressant de regarder les données sur différentes années, on a en rose des données de température de l'eau en mai 93; en vert, c'est les données en mai 2001; puis en noir, c'est mai 94.

1135 Donc, c'est intéressant de regarder sur cette figure-là. C'est que en mai 93 et mai 94, donc, exactement dans les périodes où il y a de la fraie du doré, puisque ça s'est adonné qu'en 93, on a fait des pêches, donc en amont du barrage, la température de l'eau variait de 4.7E à 5.5E sur toute la colonne d'eau. Et, la même chose en 93... la température était, en 94, la

température de l'eau était uniforme sur toute la colonne d'eau à 8E. Donc, on est exactement dans les *ranges*, les fourchettes de température de fraie du doré jaune.

1140

Donc, la température qui est mesurée à quelques dizaines de mètres en amont du barrage passe par les pertuis de fond. Donc, quel que soit le débit qui est évacué, soit un débit qui est de 100, 250 ou 300 mètres cubes, le débit est aspiré par toute -- le débit provient de toute la colonne d'eau, puisqu'il y a une effet de siphon qui attire l'eau de surface vers le fond. Donc, on a habituellement une température moyenne qui sort en aval, mais étant donné que la température est toujours la même sur toute la colonne d'eau, il n'y a pas de différence entre l'amont et l'aval.

1145

Ce qui est un peu, bon, bizarre cette année, c'est qu'on a eu une année de faible hydraulité, on a eu un printemps plus chaud et on n'a presque pas eu de crue en 2001. Donc, au mois de mai, on a eu un réchauffement plus rapide de la température de l'eau de surface. Donc, ce qu'on observe, c'est que les eaux de surface étaient beaucoup plus chaudes, entre 10E et 13E.

1150

Donc, il est probable qu'en 2001, si on avait fait des inventaires et des pêches, il est probable qu'on aurait observé que le doré aurait frayé peut-être une semaine plus tôt quand la température était probablement ici, autour de 8E sur toute la colonne d'eau. Donc, d'où l'importance d'avoir plusieurs années de données et justement de faire du suivi. Et c'est ce que Hydro-Québec compte faire, faire du suivi sur la fraie et la température de l'eau, pour être en mesure de mettre de côté, disons, les années qui sont, disons, hors de la moyenne, comme en 2001.

1155

1160

Puis on aimerait aussi rajouter qu'en 1994, quand on a fait des pêches sur le réservoir Baskatong, sur les dix-huit frayères qui existent, il y a une frayère sur la rivière Gatineau au nord, qui s'appelle le Rapide Ceizur et le doré a frayé à une température de 4E. Donc, avait commencé à frayer entre 4E et 6E, et on avait trouvé des géniteurs et des oeufs. Donc, une baisse de température inférieure à 1EC n'aurait pas d'impact sur la fraie du doré jaune.

1165

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1170

Très clair, monsieur Gagnon. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1175

Est-ce que vous pourrez nous déposer le document ou ils sont dans le complément d'étude sur le régime thermique?

M. BENOÎT GAGNON :

1180

On va le déposer.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1185

Je vais appeler monsieur John Burcombe, s'il vous plaît.

M. JOHN BURCOMBE :

1190

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

1195

M. JOHN BURCOMBE :

1200

Cet après-midi, on a parlé un peu de la ligne à 69 kV et je me demande, nonobstant le fait qu'il n'y a pas d'obligation légale d'étudier les répercussions, est-ce que Hydro-Québec peut quand même présenter les possibilités de ligne? Je crois qu'il y a une carte sur le mur avec certaines variantes. Est-ce qu'on peut avoir une présentation sur la ligne?

LA PRÉSIDENTE :

1205

Monsieur Arnaud.

M. PATRICK ARNAUD :

1210

Oui, on peut vous faire une courte présentation sur les études qui ont été faites.

1215

Madame la présidente, comme l'a souligné monsieur Burcombe, nous avons au fond de la salle une carte dans laquelle on a identifié les principaux tracés. Je vais faire une présentation sur les principales caractéristiques et puis, si vous voulez, après on va faire en duo, on va vous présenter le tracé. Alors, je pense que les gens vont pouvoir suivre assez facilement là-bas. Par contre, j'ai la même carte en plus petit que vous pouvez, vous, regarder, mais ça sera pour un petit peu plus tard, un petit peu plus loin dans ma présentation.

1220

Alors, effectivement, on a dû donc concevoir une ligne pour rejoindre le poste Grand-Remous. La longueur totale de la solution qui a été retenue est de 14 kilomètres. Le nombre de circuit, c'est un simple circuit triphasé, c'est-à-dire trois fils. La portée moyenne entre les pylônes, c'est de l'ordre de 70 mètres. La hauteur moyenne des supports, c'est de l'ordre de 15,4 mètres, c'est à peu près la hauteur des supports qu'on voit le long de la route. La largeur de l'emprise, toute ligne de transport et dans le cas d'une 69 kV, c'est à peu près 30,48 mètres. La largeur de servitude de coupe, c'est 5 mètres de part et d'autre de l'emprise. Ça, ça veut dire qu'on se réserve un 5 mètres pour enlever éventuellement des arbres qui pourrait être dangereux. Ça ne veut pas dire qu'on déboise 5 mètres de plus, mais s'il y a un très grand arbre, à ce moment-là on a le droit de le couper. Le type de conducteurs, c'est Condor. Le dégagement minimal des conducteurs, c'est 6,4 mètres. Et, c'est une ligne qui sera protégée par un câble de garde, qui sont les câbles qui protègent contre la foudre.

1225

1230

1235

Alors, je pense qu'on est dans une audience sur l'environnement et je voudrais préciser qu'on a fait un inventaire des milieux naturel et humain. Donc, la zone d'étude a été décidée être à l'ouest de la rivière Gatineau, entre la baie Mercier et le village de Grand-Remous. C'est-à-dire que si vous regardez sur la carte là-bas, on est du côté de la baie Mercier. On n'a pas choisi de passer par l'autre côté, parce qu'il aurait fallu traverser la rivière Gatineau à deux reprises.

1240

1245

Le milieu que l'on envisage de traverser est un milieu essentiellement forestier qui est traversé par la route 117 et quelques routes secondaires. Il y a la présence de quelques lacs, ruisseaux et zones de tourbières et de marécages. Il y a la présence de la faune avienne dont on a déjà parlé et, donc, du pygargue à tête blanche, et il y a en bas de la zone à traverser une vaste aire de confinement du cerf de Virginie. Alors, c'est une zone qui est située entre le village de Grand-Remous et la pourvoirie Bitobi. Peut-être on pourrait faire voir ces principales zones.

Toujours dans le milieu naturel, rapidement, il y a l'exploitation forestière que les gens peuvent voir, la zone de l'exploitation forestière. Il y a une zone d'activités récréatives, chasse

1250 et pêche. Il y a deux grandes propriétés: la Pourvoirie du domaine Bitobi et la Domtar en bas. La Domtar, c'est l'usine que vous voyez quand on monte en partant de Grand-Remous. D'ailleurs, on voit un énorme moulin à pâtes qui fume, c'est juste ici, à côté.

1255 Il y a le long de la rivière, la 117, il y a de la population ponctuelle qui est concentrée et puis il y a un petit peu d'urbanisation au nord de Grand-Remous. Donc, l'unité de paysage est de type riveraine, rurale, routière et forestière.

1260 Alors, les critères qui ont servi à l'évaluation du tracé, donc je vais les passer rapidement. Éviter autant que possible de longer la rivière Gatineau, on comprendra pourquoi, c'est une si belle rivière qu'il ne faut pas vraiment mettre une ligne à côté; s'éloigner le plus possible de la zone de nidification du pygargue à tête blanche. Alors, là, je vais accélérer un petit peu en vous disant que dans ce cas-ci, nous avons dévié la ligne pour passer au bas de la colline. C'est-à-dire que le pygargue à tête blanche, il aura la ligne derrière la colline et pas du tout dans son aire de nidification.

1265 On a essayé de traverser les aires de confinement du cerf de Virginie, ce qui a été fait. On ne l'a pas traversé, on l'a juste longé sur un côté, et ça, vous voyez la ligne rouge qui descend, on est juste à la ligne de confinement du cerf de Virginie.

1270 On a essayé d'exploiter les éléments structurants du territoire au maximum, c'est-à-dire, le cadastre étant linéaire, on a voulu se mettre le plus possible dans les terres de la Couronne et traverser le moins de terres privées. Et donc, vous avez, quand vous avez deux flèches qui vont l'une vers l'autre, c'est des terres du cadastre de la Couronne, et puis quand il n'y a pas de flèche, c'est des terres privées. Donc, on s'est mis juste à la frontière du ravage pour essayer d'aller dans le sens du cadastre.

1275 Éviter de s'approcher des zones résidentielles et commerciales existantes. C'est une des grandes raisons pour laquelle, en plus du fait que c'était beaucoup plus long, c'est une raison pour laquelle on n'est pas allé rejoindre la 117 pour redescendre le long de la 117, parce que ça aurait fait un tracé très long, puis ça serait passé devant beaucoup de zones résidentielles. Et, on a localisé la ligne, l'équipement près des accès pouvant faciliter la construction et l'entretien.

1285 Et, finalement, vous verrez au bas du dessin que nous avons délimité deux tracés, deux possibilités: une possibilité qui descend et qui va traverser la propriété de Domtar; et une autre solution qui descend tout droit et qui ne va pas traverser de propriété privée, qui va permettre de rejoindre le poste de Grand-Remous directement.

1290 Ça, c'est à peu près tout ce que je viens de vous dire, donc, je ne vais pas le répéter. On pourra vous déposer cette présentation, vous aurez les détails, si vous voulez, des kilomètres qui sont dans la forêt et des kilomètres qui sont sur les terres publiques.

1295 Je vais vous faire voir maintenant le type de support qui est envisagé pour cette ligne. Alors, on a essayé de limiter, de rester le plus naturel possible. Donc, on va avoir des supports pour les pylônes; bien, on va commencer par les pylônes du poste. Au niveau du poste, il va falloir qu'on fasse la traversée de la rivière; donc, on va avoir un pylône en acier qui va être juste derrière la centrale.

1300 Comme je vous expliquais ce matin lors de la présentation, on fait en sorte que le faîte de ce pylône ne soit pas plus haut que le barrage actuel, que le bâtiment qui est sur le barrage actuel, pour qu'au niveau de son impact visuel, ce soit minimum. Et donc, ça, c'est un pylône en acier lacé qui va être probablement dans cette zone ancré sur le roc. Donc, il y aura une seule portée des trois conducteurs qui va arriver dans la zone de l'autre côté du barrage Mercier. Il y aura un autre pylône qui va recevoir la ligne et, à partir de ce pylône-là, on va partir sur poteaux de bois.

1305 Alors, le support d'alignement typique, c'est celui-là. C'est un support de 15 mètres de haut en bois et on a choisi un armement – on appelle ça un armement, on appelle ça l'armement canadien – donc, c'est trois phases qui sont en quinconce.

1310 Pour ce qui est des supports d'angle, il faut les haubaner pour qu'ils puissent prendre les tensions de chaque côté et, finalement, tous les 10 ou 15 pylônes d'alignement, on va avoir un portique qui s'appelle un portique anticascade, c'est-à-dire un portique d'arrêt. Toutes les lignes du monde entier sont conçues comme ça, à peu près tous les 10 ou 15 pylônes, on a un portique d'arrêt pour éviter de perdre toute la ligne. Si, à un moment donné, il y avait, par exemple, une tornade qui vienne détruire une série de pylônes, on a des pylônes d'arrêt pour les empêcher de tous tomber en cascade.

1320 Donc, je passe sur le détail de ces supports, et je voudrais vous faire voir ce que l'on a prévu. Je vais vous montrer là rapidement quand on parlait tout à l'heure de l'emprise, vous avez l'emprise de 30 quelque mètres, puis voilà la servitude de coupe. Alors, si on avait un arbre qui soit très, très grand, à ce moment-là, le risque serait que cet arbre tombe et fasse basculer. Donc, c'est dans cette zone qu'on se garderait l'autorisation de couper ces grands arbres.

1325 Donc, là je vais vous montrer, là, on a une vue du poste Mercier. Donc, vous voyez, ce matin, on était en train de marcher ici, le long de la passerelle, et vous voyez, le pylône va être ici, et donc, le poste va être composé de deux transformateurs. Chaque transformateur va prendre l'énergie de trois turbines et ça va être transporté jusqu'à ce pylône et, à partir de là, on va partir dans la forêt.

1330 Ici, on aurait pu partir directement mais, compte tenu de la présence du pygargue, on est allé passer derrière la colline.

Je voudrais vous signaler qu'au poste de Grand-Remous, on va avoir un certain nombre d'aménagements qu'il va falloir faire. Actuellement, il y a une ligne qui arrive au poste de Grand-

1335 Remous, qui est une ligne qui vient de Maniwaki. Donc, on va réinstaller, réorienter cette ligne, on va la réinstaller et on va permettre l'accès de la ligne qui arrive du barrage. Donc, on va rajouter une baie, on appelle ça une baie, et ça va permettre la transformation et la distribution de l'électricité.

1340 Concernant les mesures d'atténuation particulières, on a prévu sur les supports de la ligne des triangles qu'on va mettre pour empêcher le pygargue éventuellement qui voudrait venir se percher et qui, en étendant ses ailes, pourrait s'électrocuter, donc on a prévu un système qui permet d'empêcher le pygargue de venir s'installer sur les poteaux de la ligne et on va aussi baliser la ligne dans les zones où on sait que le pygargue se promène.

1345 Alors, vous voyez la présence de ces triangles-là, ça va empêcher le pygargue de venir se percher là. Et, ça, c'est un système qui est très utilisé. C'est utilisé aux États-Unis. Donc, ça devrait marcher chez nous aussi, parce que c'est l'emblème des États-Unis, alors...

1350 Alors, ça, c'est les principales mesures de mitigation concernant l'avifaune. Bien évidemment, dans tout le tracé de la ligne, on va respecter les mesures de mitigation traditionnelles, traversée des ruisseaux, on va laisser de la végétation, enfin on va faire toutes les mesures traditionnelles que l'on impose à nos lignes de transmission.

1355 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous dites que vous allez nous déposer le document. Est-ce que vous avez aussi, pour ce qui est du poste, une figure en élévation, par rapport à la centrale?

1360 **M. PATRICK ARNAUD :**

Je pense qu'on a fait -- est-ce qu'on a fait une simulation visuelle? Je vais la faire circuler et je vais commencer par vous. Alors, là, vous avez un aperçu de l'élévation du poste à côté de la centrale.

1365 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, monsieur Arnaud.

1370

M. PATRICK ARNAUD :

Je vous en prie.

1375 **LA PRÉSIDENTE :**

Il est 8 h 30. Est-ce que vous auriez des objections, monsieur Burcombe, pour votre deuxième question, qu'on attende après une petite pause de cinq, dix minutes?

1380 **M. JOHN BURCOMBE :**

Je crois que je n'aurai pas d'autres questions, madame la présidente.

1385 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Merci, monsieur Burcombe.

Alors, on va prendre une pause d'environ dix minutes, puis on vous revient pour la suite des intervenants.

1390

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1395 **LA PRÉSIDENTE :**

Il est 8 h 45. Je vais inviter les personnes qui sont inscrites au registre. Nous essayerons de faire une dernière pause vers 9 h 45. À ce moment-là, j'aviserais la fermeture officielle des registres. On va passer naturellement toutes les personnes qui s'inscrivent d'ici là, mais juste pour que vous puissiez vous assurer d'être bien inscrit si vous avez d'autres questions.

1400

Alors, je vais appeler monsieur Pierre Dumas, s'il vous plaît.

1405 **M. PIERRE DUMAS :**

Madame la présidente, monsieur le commissaire! J'avais terminé mes questions, mais les interventions de cet après-midi m'ont amené un questionnement que je voudrais vérifier.

1410

En préliminaire, au niveau des coûts du projet, c'est surtout cet aspect-là que je voudrais questionner, vous avez mentionné cet après-midi un coût additionnel ou à rajouter aux autres coûts qui avaient été mentionnés, un coût de 15 millions \$ pour le poste. Est-ce que c'est le poste ou poste et ligne?

1415 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Arnaud.

1420 **M. PATRICK ARNAUD :**

Poste et ligne.

LA PRÉSIDENTE :

1425 Voilà.

M. PIERRE DUMAS :

1430 Donc, c'est ce qu'on a vu tout à l'heure, plus la nouvelle ligne jusqu'au poste de Grand-Remous, plus un renforcement, je crois, de Grand-Remous jusqu'à Maniwaki.

M. PIERRE GUERTIN :

1435 Alors, il s'agit du coût du poste à la centrale: 13.8, 69 kV, la nouvelle ligne qui va relier la centrale au poste Grand-Remous. L'ajout d'un départ de ligne 69 kV pour recevoir la nouvelle ligne de la centrale Mercier et quelques modifications de protection mineures au poste Maniwaki.

M. PIERRE DUMAS :

1440 Il n'y a pas de renforcement Grand-Remous/Maniwaki?

M. PIERRE GUERTIN :

1445 Sur la ligne 69 kV Maniwaki/Grand-Remous actuelle, quelques deux, trois pylônes à redresser et quelques ajustements phase-phase. On sait qu'il y a une artère 25 kV sur les mêmes poteaux à certains endroits sur la ligne 69. Alors, il faut rétablir la distance phase-phase. Effectivement, ce sont des travaux très mineurs, inclus dans les coûts qu'on vous a mentionnés cet après-midi.

1450 **M. PIERRE DUMAS :**

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

1455 Votre deuxième question, monsieur Dumas?

M. PIERRE DUMAS :

1460 Deuxième question, c'est juste pour vérifier le concept de la rentabilité qui ne m'apparaît pas clair. Puis je vois avec les interventions qu'il y a des choses qui restent nébuleuses. Disons, je résume ce que je comprends de ce qui a été dit hier et aujourd'hui.

1465 C'est, d'une part, la centrale Mercier n'est pas incluse dans le bloc patrimonial de 165 terawattheures qui est dédié au distributeur. Donc, Mercier vient à l'extérieur du bloc patrimonial.

1470 On dit que Mercier est rentable selon les conditions actuelles du marché. On dit que – du moins, je crois comprendre et on pourra corriger – que pour créer une SOCOM, il faut s'attendre à un taux de rentabilité ou de retour sur investissement de l'ordre de 15 %, ce qui était possible sur les cas de dérivation à la Côte-Nord, alors que dans le cas de Mercier, on aurait peut-être un retour de 6-7 %, je pense, qui a été mentionné, donc ce n'est pas intéressant pour une MRC ou pour des groupes des Premières Nations. Donc, il n'y a pas de SOCOM à cause du bas niveau de rentabilité de la centrale Mercier.

1475 On dit, d'autre part, que... Hydro-Québec a dit, hier, que la rentabilité de la centrale Mercier ne peut pas être expliquée ou dévoilée parce que Hydro-Québec est en compétition et que ce n'est pas de bonne guerre entre compétiteurs de livrer nos secrets et les bases de nos données.

1480 Or, d'après ce que je comprends, Production, Hydro-Québec Production qui va construire la centrale peut vendre soit au distributeur, soit au marché d'exportation. Le marché de l'exportation, je ne le connais pas. Disons, que je ne retiens que l'hypothèse du distributeur. Et vous me corrigerez ensuite si mon raisonnement est mauvais.

1485 Du côté de la compétition ou du marché du distributeur, on dit que Hydro-Québec Distribution fera un appel d'offres en janvier 2002 et que les compétiteurs d'Hydro-Québec Production sont soit les grandes gazières et on semble dire que le gaz est un coût de l'ordre de 64 du kilowatt/heure ou les producteurs privés au Québec.

1490 **LA PRÉSIDENTE :**

1495 Pour en arriver à votre question rapidement, monsieur Dumas.

M. PIERRE DUMAS :

1500 O.K. J'en arrive. Et là, je voudrais vérifier auprès du MRN aussi, je crois comprendre que les producteurs privés sont assujettis à l'obligation d'offrir via des SOCOM une participation pouvant aller jusqu'à 49 % de la valeur du projet aux MRC ou aux Premières Nations. Et, le critère de rentabilité pour les producteurs privés, incluant les SOCOM, serait d'avoir un rendement de 15 % sur leur projet.

1505 Donc, la question et un résumé de tous ses corollaires: est-ce que pour pouvoir déclarer la centrale Mercier rentable selon les lois actuelles du marché, est-ce qu'il ne faudrait pas que la centrale Mercier inclue un bloc jusqu'à la limite de 49 %, par exemple, et qui donnerait un rendement de 15 % à la MRC, aux municipalités ou à ceux qui pourraient y participer? Ou, est-ce qu'à l'inverse, est-ce que le fait de ne pas avoir cette capacité-là du projet Mercier d'offrir un rendement de 15 % à la MRC ne fait pas que la compétition d'Hydro-Québec est un peu déloyale vis-à-vis les autres compétiteurs qui sont les producteurs privés? Et, ou à l'inverse, est-ce que la vraie déclaration, vu qu'on ne peut pas déclarer les coûts et qu'on ne performe pas du côté du 49 % avec un rendement de 15 sur le capital investi, est-ce que la vraie déclaration ne devrait pas être que le projet Mercier est rentable selon les lois du marché à l'exportation?

1515 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Arnaud.

M. PATRICK ARNAUD :

1520 On va essayer de répondre en deux temps. Pierre va commencer, puis moi, je vais peut-être conclure.

LA PRÉSIDENTE :

1525 Je vous en prie.

M. PIERRE GUERTIN :

1530 En ce qui concerne l'énergie patrimoniale, votre interlocuteur, madame la présidente, a raison. Mercier ne fait pas partie du parc patrimonial actuellement. Elle devrait faire partie, par exemple, des approvisionnements constitués, comme on le disait hier, constitués par le producteur pour répondre à des appels d'offres éventuels du distributeur.

1535 Votre interlocuteur parlait d'appel d'offres en 2002. Tout dépend du moment où l'autorisation de la Régie de l'énergie va être faite. À ce niveau-là, la rentabilité de la centrale, oui, selon les conditions du marché actuel et prévisible, Hydro-Québec considère que son projet de la centrale Mercier est rentable.

1540 Le taux de rentabilité, comme je disais, ça dépend des conditions du marché. Alors, ça va varier dans les années. Mais selon ce qu'on peut anticiper de ces conditions-là, le projet va rester rentable pour longtemps.

1545 Votre interlocuteur a raison aussi, madame la présidente, quand il dit que Hydro-Québec Production ne peut dévoiler le coût de revient de ses projets; pour des raisons évidentes, tel qu'on le disait hier, nous sommes en compétition.

1550 En ce qui concerne la distribution ou l'exportation, on a déjà expliqué les trois rôles de la centrale Mercier. Elle va faire partie des approvisionnements pour répondre aux appels d'offres. Pour le producteur, sécuriser son approvisionnement, dépendant des aléas techniques ou naturels.

1555 En ce qui concerne les SOCOM, effectivement, ça prend un taux de rendement suffisant et le nouveau Plan stratégique 2002-2006 mentionne, à sa page 73, et je cite:

Les partenariats proposés correspondront, dans le cas de nouvelles centrales...

X comme c'est le cas pour la centrale Mercier X

1560 *... à ceux qui ont été mis en place. Par exemple, dans le cas du projet de centrale sur la rivière Toulmoustouc ou à celui que nous proposons pour la centrale Mercier. Pour de nouveaux projets de dérivation partielle où les centrales sont déjà construites actuellement...*

X alors, là, on peut anticiper des revenus supérieurs et des taux de rendement supérieurs aussi X

... l'approche sera celle qui a été adoptée dans le cadre des projets de la Betsiamites.

1565 Voilà.

M. PATRICK ARNAUD :

1570 Alors, moi, je vais essayer de faire la deuxième partie de la question. Je pense que le concept, on a dit que la centrale Mercier donc était hors du patrimonial. Donc, elle rentre directement de plein fouet dans la compétition. Donc, rentrant de plein fouet dans la compétition, comme on l'a dit tout à l'heure, c'est un projet qui a une rentabilité qui n'est pas la rentabilité d'une dérivation partielle. Ça, vous comprenez que c'est beaucoup moins rentable qu'une dérivation partielle où il n'y a même pas la centrale à faire, il suffit juste de faire des ouvrages de dérivation.

1580 Concernant la comparaison qui a été faite avec les producteurs privés, je pense que dans le cas des producteurs privés, quand le programme a été lancé, il y avait une initiative très dirigée sur le développement régional. Et, dans ce contexte-là, vous comprendrez qu'on invite fortement les producteurs privés à passer des accords avec les MRC pour favoriser ce développement régional.

1585 Alors, dans le cas de la centrale Mercier, compte tenu qu'il n'y avait pas cette rentabilité, comme je disais tout à l'heure, de l'ordre d'être supérieure à 15 %, compte tenu du fait qu'on a prévu un fonds de compensation, je pense qu'au niveau du milieu, on a rempli le rôle qu'on remplit en général quand on fait des aménagements en région. C'est comme ça que je peux répondre à la question.

LA PRÉSIDENTE :

1590

Monsieur Dumas?

M. PIERRE DUMAS :

1595

Ça répond bien.

LA PRÉSIDENTE :

1600

Ça va? Merci, monsieur Dumas.

J'appellerais maintenant monsieur Jacques Ruelland.

M. JACQUES RUELLAND :

1605

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

1610

Bonsoir!

M. JACQUES RUELLAND :

1615

J'avais des questions qui s'enchaînent là-dessus mais je vais y revenir un peu plus tard, parce que je voudrais profiter de la présence des représentants de la communauté algonquine pour faire le point sur un volet qui n'a pas été abordé encore, c'est-à-dire l'appui – le troisième critère – l'appui du milieu local au projet.

1620

Il est clair qu'au 4-1, le promoteur précise clairement que la communauté n'appuie pas le projet. Alors j'aimerais, si possible, que brièvement dans un premier temps, peut-être le représentant des Affaires autochtones nous dresse un portrait de la communauté algonquine dans le territoire et de sa situation socio-économique dans le territoire, et demander, ensuite de ça, au représentant de la communauté de nous expliquer brièvement les raisons qui ont amené sa communauté à refuser d'appuyer le projet, et l'état des négociations actuelles avec le promoteur, tout ça dans le but de savoir si, éventuellement, ce projet-là peut se réaliser ou s'il y aura des oppositions majeures de la part de la communauté algonquine au projet.

1625

LA PRÉSIDENTE :

1630 Monsieur Forgues, est-ce que vous pouvez effectivement nous faire un résumé, un peu, de la problématique ou de la situation actuelle de la Nation en regard du projet?

M. JEAN-PIERRE FORGUES :

1635 Alors, madame la présidente, la communauté de Kitigan Zibi Anishinabeg, qui est tout juste à côté de la Ville de Maniwaki, effectivement, a transmis au promoteur ses intentions, en fait, son opposition à certaines dimensions du projet.

1640 Pour ce qui est de la communauté en tant que telle, sa situation économique reflète celle que l'on retrouve dans plusieurs communautés autochtones au Québec, avec des taux de natalité importants, une population qui est jeune, une population qui a, en très grande majorité, moins de trente ans et des taux de chômage qui sont assez importants.

1645 La nation algonquine dont fait partie la communauté de Kitigan Zibi n'est pas présentement en processus de négociation territoriale globale. Donc, toutes les questions relatives aux atteintes faites à l'exercice de leurs droits ancestraux n'ont pas encore été abordées avec le palier de gouvernement fédéral, le gouvernement du Canada, d'une part, et le gouvernement du Québec, de sorte que dans le contexte du projet de la centrale Mercier, on ne peut pas, à ce moment-ci, adresser les questions d'atteinte aux titres ou d'atteinte aux droits ancestraux qui se sont faites dans le passé. Voilà.

1650

LA PRÉSIDENTE :

1655 Si je comprends bien, c'est que en regard des revendications, actuellement, il ne peut pas y avoir dans le cadre d'un projet comme celui-là de demande sur la base de droits ou sur la base d'obligations?

M. JEAN-PIERRE FORGUES :

1660 Pour que ce soit le cas, d'une part, il faudrait que les impacts du projet, qu'il y ait une démonstration que les impacts du projet viennent porter atteinte à l'exercice de ces droits-là. Et, notre compréhension est à l'effet que le projet de la centrale Mercier a des impacts qui sont circonscrits sur un petit territoire, sur un petit lieu, et que ces impacts-là vont faire l'objet de mesures d'atténuation, de sorte que pour ce projet-là, on ne croit pas qu'il y a lieu de compenser la nation algonquine pour -- c'est les atteintes pour le projet de la centrale Mercier.

1665

Ce qui ne veut pas dire que dans le passé, lors, par exemple, de la construction du barrage en 1927, qu'il n'y ait pas eu, à ce moment-là, des impacts majeurs. Mais ces questions-là devront être adressées lors d'une négociation territoriale globale où, là, on pourra effectivement évaluer la nature des impacts de la construction du barrage et voir quelle est la

1670 nature et la portée des droits qui ne peuvent plus être exercés par la nation algonquine, étant donné que le territoire a subi des transformations substantielles.

LA PRÉSIDENTE :

1675 Peut-être qu'avant d'inviter quelqu'un de la communauté, j'aimerais avoir d'Hydro-Québec l'information: est-ce qu'il y a eu une négociation, est-ce qu'il y a eu entente, est-ce qu'il y a eu discussion avec la communauté algonquine depuis le début de ce projet? C'est-à-dire, dans le cadre de vos consultations avec la communauté locale?

1680 **M. PATRICK ARNAUD :**

Madame la présidente, il y a eu deux phases de rencontres. Il y a eu une première phase de rencontre qui a eu lieu dans les années 93, à l'époque où nous avons étudié, comme c'est mentionné dans le rapport d'avant-projet ou dans l'étude d'avant-projet, des variantes qui affectaient sensiblement les niveaux sur la rivière Gatineau et, donc, affectaient la communauté algonquine de Kitigan Zibi.

1685 Ensuite, il y a eu, quand le projet a été remodelé, il y a eu de l'information qui a été transmise et la communauté a été rencontrée. Ça, c'est pour ce qui est de la communauté de Maniwaki.

1690 Pour ce qui est de la communauté de Lac Rapides, donc du nord, cette communauté, à l'occasion d'une séance, est venue demander de l'information et toute l'information qu'elle pouvait recevoir lui a été fournie à ce moment-là.

1695 Le constat qui a été fait par Hydro-Québec, c'est que dans le cas du nouveau projet de Mercier qui est présenté ce soir, aucune des deux communautés n'était touchée par le projet de la centrale Mercier. Ceci étant dit, les contacts avec les deux communautés algonquines sont toujours excellents et il n'y a pas de rupture de dialogue avec ces communautés qui ont chacune leur problématique, et notamment la communauté de Lac Rapides qui est en train, en ce moment, de discuter d'une réalimentation en électricité, dans laquelle Hydro-Québec pourrait être un fournisseur.

1700

1705 **LA PRÉSIDENTE :**

Je pense que vous faites état dans l'étude d'impact d'une demande de la communauté algonquine en regard du taux ou du niveau d'employabilité. Comment vous avez traité cette demande-là? Comment vous dirigez cette demande-là?

1710

M. PATRICK ARNAUD :

Actuellement, il n'y a pas, à ma connaissance, de demande de la communauté algonquine au niveau d'un taux d'employabilité. Les règles d'Hydro-Québec sont très connues aujourd'hui de tous les milieux dans la province. Hydro-Québec favorise l'utilisation des travailleurs régionaux locaux, aussi bien allochtones que autochtones et il faut avoir les capacités pour les travaux spécialisés et, dans le cas des contrats de fourniture et de maintenance de déboisement, les communautés autochtones ou les compagnies, si on peut dire, autochtones peuvent postuler et elles reçoivent les mêmes avantages que les compagnies allochtones régionales.

1720

Donc, de ce côté-là, la politique d'Hydro-Québec a toujours été de favoriser l'emploi régional, comprenant les communautés autochtones.

1725 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Monsieur Ruelland, je veux juste m'assurer que votre intervention à cet effet est à titre d'intervenant ou est-ce que vous êtes délégué à la demande de la communauté, de quelqu'un de la communauté?

1730

M. JACQUES RUELLAND :

Bien, j'ai déjà contacté monsieur pour lui demander si on pouvait avoir le point de vue de la communauté, s'il représentait, s'il était porte-parole de la communauté, s'il pouvait nous donner le point de vue de la communauté algonquine sur la question.

1735

LA PRÉSIDENTE :

À ce moment-ci, ce que je pourrais peut-être faire, c'est qu'il y a un autre intervenant qui est inscrit depuis un certain temps, je passerais la parole après vous à cet intervenant-là, et puis si le représentant de la communauté algonquine désire s'adresser à la commission ou venir poser des questions, on va l'accueillir avec plaisir. Ça va?

1745

M. JACQUES RUELLAND :

Alors, voulez-vous que je passe à ma deuxième question?

1750

LA PRÉSIDENTE :

S'il vous plaît.

1755

M. JACQUES RUELLAND :

J'aimerais revenir sur un autre sujet complètement, peut-être aussi avec la carte numéro 1 qui est dans le coin là-bas, qui donne le territoire municipalisé du bassin du réservoir Baskatong. On voit les frontières des municipalités du territoire non municipalisé. Est-ce qu'on peut l'avoir?

1760

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous l'avez sur acétate? Non?

1765

M. BENOÎT GAGNON :

Malheureusement, non.

1770

M. JACQUES RUELLAND :

Ma question porte essentiellement sur tout le principe du 2 % et, à cet effet-là, j'aimerais d'abord savoir quel est -- parce qu'on nous a dit, cet après-midi, qu'il y avait un montant qui équivalait à environ 1.2 million \$ et qui allait être versé à la MRC, pas de la Haute-Gatineau, mais de...

1775

LA PRÉSIDENTE :

De la Vallée?

1780

M. JACQUES RUELLAND :

Je m'excuse, le nom de la MRC m'échappe. Quel est le pourcentage du territoire du réservoir Baskatong qui est dans cette MRC-là? Et, deuxièmement, quel est le pourcentage du territoire qui est municipalisé? Je ne sais pas, si on n'a pas l'information immédiatement, je peux peut-être poursuivre avec ma question et on y reviendra.

1785

LA PRÉSIDENTE :

1790

Je vais d'abord voir avec Hydro-Québec. Est-ce que vous avez avec vous cette information? Le pourcentage du territoire du réservoir Baskatong qui est dans la MRC de la Vallée de la Gatineau. Quelle est la part du réservoir qui est dans la Vallée?

1795

M. PATRICK ARNAUD :

C'est à peu près deux tiers, un tiers, me dit-on. Donc, deux tiers pour la Vallée de la Gatineau et un tiers pour Antoine-Labelle.

1800

LA PRÉSIDENTE :

Antoine-Labelle, parfait. Et, la deuxième?

1805

M. JACQUES RUELLAND :

Sur la superficie du réservoir, quelle est la part, le pourcentage de la superficie qui est en territoire non organisé? Ça doit être la majorité du territoire, je présume, mais je ne suis pas certain.

1810

LA PRÉSIDENTE :

Si vous n'avez pas la réponse...

1815

M. PATRICK ARNAUD :

À peu près trois quarts.

1820

LA PRÉSIDENTE :

Pardon?

1825

M. PATRICK ARNAUD :

À peu près trois quarts.

1830

LA PRÉSIDENTE :

À peu près trois quarts.

M. JACQUES RUELLAND :

1835 C'est parce que ça m'amène à questionner, disons, la pertinence de verser la totalité du
montant à la MRC de la Vallée de la Gatineau, d'une part, mais plus fondamentalement,
j'aimerais savoir de la part du promoteur, compte tenu que le nouveau plan en particulier vise un
objectif de croissance et de rentabilité, compte tenu qu'on affirme qu'il n'y aura pas d'impact
vraiment, qu'il n'y aura pas de changement dans le régime hydrique du secteur et compte tenu
1840 qu'il y a des impacts économiques positifs, il y a des investissements directs et indirects de 7 à
10 millions \$ et 85 années/personnes environ en termes d'emplois, pour quel motif est-ce que le
promoteur se sent obligé ou amené à verser l'équivalent de 2 % du coût du projet au milieu?

LA PRÉSIDENTE :

1845 Monsieur Arnaud. Qu'est-ce qui a déterminé le choix de la MRC?

M. PATRICK ARNAUD :

Je pense que le choix de la MRC, madame la présidente, étant donné que la centrale
Mercier est située dans le territoire de la MRC Vallée de la Gatineau, c'est ça qui a déterminé
1850 l'approche à la MRC. D'autre part, étant donné qu'on n'envisage pas de changer la gestion du
Basketong, ça corrobore un peu le fait qu'on n'a pas impacté l'autre MRC.

Et pour répondre à la question qui est posée, je pense que c'est actuellement une façon
de faire pour Hydro-Québec, dans le milieu, de permettre au milieu de faire des initiatives à sa
1855 discrétion, dans des domaines de développement, environnemental si possible, mais qui
peuvent aussi être utilisés à des fins de développement économique, aussi bien pour des
activités récréo-touristiques qu'industrielles mineures, petite industrie, et je pense que c'est une
façon de faire qui est traditionnelle à Hydro-Québec et à la façon d'implanter des projets de
production et d'infrastructure au Québec.

1860

M. JACQUES RUELLAND :

Je voudrais savoir quelle est la rationalité économique, d'une part, selon les principes
de rentabilité dont on parle et compte tenu des retombées positives qui sont dans le milieu et,
1865 d'autre part, la rationalité environnementale du dossier. Si c'est en même temps relié à des
impacts qui seraient plutôt environnementaux dans le milieu et qu'il n'y a aucun contrôle sur
l'utilisation des fonds, il n'y a pas d'argent qui va, par exemple, à la réserve, aux associations
de riverains, à la Réserve La Vérendrye, à certaines pourvoies, il n'y a pas de garantie que
ces fonds-là vont être distribués d'une manière équitable ou appropriée selon les besoins de la
1870 région, mais fondamentalement, pourquoi est-ce que le promoteur juge nécessaire de verser
1 million \$, 1,5 million \$ dans le milieu, comme ça, pour un projet qu'il dit être justifié et qui est
positif pour la région?

LA PRÉSIDENTE :

1875

Juste aussi rappeler qu'on a demandé aussi en dépôt, cet après-midi, ce que Hydro-Québec va nous fournir, c'est, en fait, des exemples de l'application de ce type de fonds de compensation avec d'autres milieux dont les MRC.

1880

Maintenant, monsieur Arnaud, effectivement, est-ce que vous pouvez répondre à la question?

M. JACQUES RUELLAND :

1885

Si vous permettez, madame la présidente, pour préciser peut-être, c'est que je pose la question parce qu'il semble qu'on ait abandonné l'ancien régime, le PMVI, là on arrive avec un nouveau projet, on a dû faire une certaine réflexion. Quelle est la logique de verser des fonds comme ça pour des projets qui sont supposément avantageux? Est-ce que c'est une façon de gagner la sympathie du milieu?

1890

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Arnaud.

1895

M. PATRICK ARNAUD :

1900

Madame la présidente, j'aimerais vous rappeler ce que j'ai dit plus tôt. Le projet qu'on a appelé, cette fois-ci, fonds de compensation, on aurait pu l'appeler autrement. On aurait pu l'appeler n'importe comment. C'est une appellation qu'on a choisie pour le distinguer de ce qu'on appelle le programme de mise en valeur intégré, qui est un programme de mise en valeur qui a été institué – peut-être que je me trompe de quelques années mais dans les années 70 à Hydro-Québec – pour apporter une certaine compensation environnementale au fait qu'il y avait des impacts environnementaux à nos projets.

1905

À cette époque-là, le projet de PMVI était un projet qui consistait à encourager des initiatives environnementales. Alors, on pouvait, par exemple, réaménager les accès à une chute, on pouvait faire une piste cyclable, on pouvait créer une place dans un village, on pouvait -- bref, toutes les activités à caractère environnemental et qui permettaient finalement de bonifier un peu le projet que les gens avaient accepté dans leur région par des résultats concrets.

1910

Et, on a fait référence pendant cette audience, à un moment donné, aux externalités. C'était une sorte d'externalité, si vous voulez. On avait cette initiative environnementale pour compenser le fait qu'on venait s'installer dans la région.

1915

Comme je l'ai expliqué avant-hier, nous avons constaté que la gestion du PMVI, dans certains cas, était très lourde parce que Hydro-Québec devait faire l'analyse et puis l'approbation de tout un tas de projets. Et depuis ces années qu'on réalise ces initiatives, les municipalités

1920

savent très bien à quoi destiner ces argents et je pense que le gros bon sens va faire que ces argents seront destinés à des programmes qui vont bonifier l'environnement, de la même façon que quand on a des fonds qui sont passés avec les communautés autochtones, la plupart du temps c'est pour bonifier les activités ancestrales, traditionnelles.

1925

Alors, dans ce contexte-là, aujourd'hui, nous avons choisi pour le projet Mercier, nous avons expliqué que nous n'avons pas fait de SOCOM à cause des questions de rentabilité, parce que ce n'était pas une dérogation, et que une MRC qui s'associe dans une SOCOM, elle veut avoir une rentabilité autre que la rentabilité de l'utilité publique, qui est quand même plus faible que les gens qui vendent du matériel qui ont des rentabilités qui vont jusqu'à 30 %. Alors, nous, comme utilité publique, on a une rentabilité qui est plus faible mais quand les projets s'y prêtent, on fait participer le milieu à travers la SOCOM, et les dérivations partielles sont l'exemple typique.

1930

1935

Dans le cas de la centrale Mercier, on a choisi le fonds de compensation et on a choisi de le donner à la MRC qui va être impactée par le projet réellement et, notamment, on peut citer les deux municipalités qui vont être impactées, parce que c'est un projet qui comporte des impacts quand même, ils sont minimes mais il y a des impacts, et c'est la Municipalité Grand-Remous et la Municipalité Lytton.

1940

Alors, voilà à peu près la raison pour laquelle, pour répondre à la question, nous avons consacré un fonds de 2 % au milieu pour leur permettre de faire des initiatives environnementales ou de leur choix, qui vont faire que le projet de la centrale Mercier leur aura laissé quelque chose dans le milieu.

1945

Et, moi, je dirais aux communautés périphériques: *Si vous avez un projet commun avec les municipalités touchées, proposez-le. C'est peut-être le moment de faire une grande piste cyclable à travers toute cette région ou un projet comme ça.+ C'est une initiative que je suggère.

1950

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

Est-ce que vous avez une autre question, monsieur Ruelland?

1955

M. JACQUES RUELLAND :

Ça va, madame la présidente, on fera des recommandations là-dessus.

1960

LA PRÉSIDENTE :

Nous allons recevoir votre mémoire. Merci.

J'inviterais maintenant monsieur Yvon Rainville, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Rainville!

1965 **M. YVON RAINVILLE :**

1970 Bonsoir! Je suis pourvoyeur au réservoir Baskatong ainsi que président de l'Aire faunique communautaire au Baskatong. Ma question, je vais la poser au représentant d'Hydro-Québec. Je regrette de n'avoir pu être présent ou les personnes de l'Aire faunique, on était tous occupés, hier.

LA PRÉSIDENTE :

1975 Je voudrais juste vous rappeler que j'ai dit d'ailleurs à plusieurs reprises lors des audiences, que tout ce qui est dit est enregistré et les transcriptions se retrouvent sur le site du BAPE ainsi que dans les centres de documentation que vous avez dans la région, les deux centres.

M. YVON RAINVILLE :

1980

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1985 Alors, si vous n'avez pas pu être présent, vous pourrez quand même voir et lire tout ce qui s'est dit.

M. YVON RAINVILLE :

1990

D'accord. Si vous permettez, madame la présidente, je ne sais pas si monsieur Gagnon pourrait me faire une courte présentation d'une des choses qui, je sais, a été discutée je crois que c'est ce matin, concernant les pertuis et les grillages qui vont être installés à la centrale. C'est une préoccupation dont on a discuté en C.A. à l'Aire faunique.

1995 **LA PRÉSIDENTE :**

Plus spécifiquement sur...

M. YVON RAINVILLE :

2000

Sur la grandeur des grilles.

LA PRÉSIDENTE :

2005 Des grilles? Monsieur Arnaud?

M. PATRICK ARNAUD :

2010 Benoît va vous faire la présentation.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2015 **M. BENOÎT GAGNON :**

2020 En fait, pour un peu remettre en contexte monsieur Rainville de ce qui a été discuté cet après-midi et hier soir, bon, vous savez qu'au réservoir Baskatong, c'est un grand réservoir et puis quand Hydro-Québec doit évaluer la pertinence ou non d'installer un grillage devant les pertuis, le premier critère qu'on regarde, c'est s'il y a des espèces qui peuvent être susceptibles d'être entraînées dans les turbines.

2025 Donc, on commence par regarder s'il y a des espèces migratrices dans le réservoir. Donc, par espèces migratrices, par exemple, il y a le saumon ou l'anguille qui ont tendance à descendre et à remonter les rivières. Et, on regarde aussi s'il y a des espèces de petite taille dans le réservoir et on regarde aussi les juvéniles, donc les alevins ou les petits poissons des espèces de plus grande taille.

2030 Donc, dans le réservoir Baskatong, il n'y pas d'espèces migratrices. Donc, on élimine tout de suite un critère. Ensuite, les espèces qui peuvent dévaler, c'est des espèces qu'on appelle pélagiques, donc des espèces de fond qui aiment les profondeurs et qui ont tendance à se déplacer profondément. Donc là où nos pertuis sont, au barrage Mercier, il y a des espèces comme le grand corégone, le cisco, l'éperlan arc-en-ciel qui peuvent avoir tendance à aller au fond.

2035 Les espèces qui sont valorisées au réservoir Baskatong, tout le monde le sait, je pense que le doré jaune, c'est l'espèce de prédilection. C'est une espèce de littoral, donc c'est une espèce qui fréquente surtout les berges du réservoir.

2040 Donc, juste à titre d'exemple, si on veut regarder ça sur une photo, on a une photo du barrage Mercier. On a fait des pêches l'été dernier juste en amont du barrage pour évaluer, on a fait des pêches ici en rive sur une longueur d'environ 500 mètres, et puis ce qu'on a observé, c'est que sur environ 600 poissons pêchés, la plupart étaient des petits ménés ou des petits crapets soleil et on a seulement capturé 17 dorés sur 600 poissons. Donc, ça représente moins
2045 de 3 % des poissons qui ont été pêchés près du barrage.

Puis il faut aussi expliquer que le doré jaune, quand le réservoir est bas au printemps, donc le réservoir reprend l'apparence de la rivière de 1925, c'est la période aussi où le doré va

2050 avoir tendance à frayer. Donc, au printemps, le doré va remonter vers les frayères et les tributaires qu'il y a au nord du réservoir Baskatong. Donc, la rivière Gens de Terre, Petawaga et rivière Gatineau.

2055 Donc, nous, à Hydro-Québec, on propose d'installer une grille à débris. On voit ici le barrage. On voit la centrale. Donc, on voit à peu près un petit bonhomme ici qui montre un peu l'échelle humaine du projet. Donc, les grilles à débris qu'on veut installer sont ici.

2060 J'aimerais aussi mentionner que ce que je mentionnais hier soir, c'est qu'à la Chute Bell, une centrale sur la rivière Rouge, on a fait une étude sur la dévalaison et la mortalité des poissons. Ce qu'on a observé, c'est que c'est surtout des poissons de petite taille qui vont dévaler, surtout au printemps. Et encore une fois, à ce moment-là, on a capturé au-delà de 800 poissons au printemps et sur les 800 poissons, il y avait seulement que trois dorés jaunes. Donc, dans le nombre de poissons qui dévalent, le doré jaune, ce n'est pas une espèce qui a tendance à descendre. Je vais vous illustrer ça avec un exemple.

2065 Alors, j'ai emprunté à mes filles deux poissons. Et puis, en fait, on a fait une grille à débris. Donc, les grands carrés qu'on voit ici, c'est la grille à débris qu'on va installer en amont des pertuis de fond. Donc, imaginons que ça, c'est un doré jaune, qui a moins de 12 pouces. Donc, normalement, les pêcheurs doivent le remettre à l'eau. Donc, le doré s'en vient vers la grille. Actuellement, la vitesse de courant devant les pertuis est de 10 mètres/seconde. Donc, 2070 un doré qui arrive n'aura pas la capacité de rebrousser chemin, il va passer au travers du barrage. On installe une grille, la vitesse va descendre à 2 mètres/seconde. Donc, le doré va arriver devant la grille, et lorsqu'un poisson voit un obstacle, il a tendance à l'éviter, donc à rebrousser chemin. Donc, un doré de taille adulte a une capacité de nage suffisante pour rebrousser chemin.

2075 Par contre, advenant le cas où il passe à travers du maillage, il va passer au travers la centrale, à travers les turbines, puis les études de mortalité qu'on a faites à Chute Bell montrent qu'un poisson de cette longueur-là a 10 à 12 % de chance de mourir. Donc, il reste quand même 80 % de chance de passer au travers du barrage sans problème.

2080 Vous avez émis une préoccupation concernant la grosseur du maillage. Si on réduit le maillage à 6 centimètres, donc deux fois plus petit, le poisson ne pourra pas passer. Par contre, si le poisson reste emprisonné ou vient se coller sur le maillage, il n'aura plus possibilité de faire demi-tour, parce qu'une fois collé sur le grillage, il n'est plus capable de nager et 2085 remonter. Donc, le poisson va mourir sur le grillage.

2090 Étant donné que dans les études de dévalaison qu'on a faites à Chute Bell, c'est surtout des petits poissons comme ça qui dévalent, par exemple un petit doré, si on a un maillage plus petit, il va passer au travers et son taux de mortalité, dans ce cas-là, est d'à peu près 6 %, de 6 à 10 %. Donc, il reste quand même de grandes possibilités de survie au cas où il passerait au travers du maillage.

2095 Donc, plus on réduit le maillage, c'est certain qu'à un moment donné, si on réduit trop le
maillage du grillage, là c'est l'eau qui ne passe plus. Donc, il y a des pertes. On appelle ça des
pertes de charge. Donc, il y a des pertes de rendement et de productivité à la centrale. Donc,
c'est pour ça que nous, on propose un grillage de 12 centimètres parce que les espèces qui
dévalent sont petites. Le doré jaune qui est une espèce valorisée n'a pas de grande chance de
dévaler, puis en mettant un grillage de ce type-là, on diminue de beaucoup les vitesses à
2100 l'entrée, donc les poissons ont quand même la chance de faire demi-tour. Je ne sais pas si ça
complète bien ma réponse à la question?

LA PRÉSIDENTE :

2105 Monsieur Rainville.

M. YVON RAINVILLE :

2110 Je ne suis pas convaincu à 100 %, mais est-ce que je pourrais avoir l'opinion de
monsieur Toussaint là-dessus?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Toussaint.

2115 **M. DANIEL TOUSSAINT :**

2120 Oui. D'après les données sur les vitesses auxquelles le doré peut échapper,
effectivement, avec une vitesse de 2 mètres par seconde, un doré de taille adulte est capable
d'échapper facilement. Parce que le doré est capable même de supporter sur une courte
période des vitesses de pointe plus élevées que 2 mètres par seconde. Donc, je crois
qu'effectivement, c'est le cas.

2125 J'aimerais juste peut-être mentionner, corriger une chose. C'est qu'il y a effectivement
une espèce migratrice dans le réservoir Baskatong qui est la ouananiche. Par contre, comme
on l'a indiqué hier, ce n'est pas une espèce que -- vous connaissez la problématique. C'est
nous-mêmes, la FAPAQ qui a recommandé à l'Aire faunique communautaire et aux
pouvoyeurs qui sont autour du réservoir de cesser d'ensemencer de la ouananiche étant donné
les risques de propagation en aval et en amont.

2130 Hier, je sais qu'il y a des gens qui m'ont dit que j'avais laissé entendre que ce n'était pas
grave en amont. Ce n'est pas ça que j'ai voulu dire. C'est que ce qui se passe en amont au
niveau de la propagation de la ouananiche ne concerne pas le projet présentement, parce qu'on
étudie ce qui se passe au niveau de la centrale.

2135 Mais tout ça pour dire que la ouananiche n'étant pas une espèce prioritaire pour le
réservoir et étant une espèce dont on souhaite finalement l'abandon, qu'au niveau d'espèce

2140 migratrice -- parce que, finalement, ce que monsieur Morneau expliquait hier, c'est que la loi oblige, quand il y a des espèces migratrices, à mettre des grillages plus petits que ce qui est proposé. Mais, dans ce cas-ci, vu qu'on ne considère pas la ouananiche comme une espèce prioritaire, on peut accepter la proposition d'Hydro-Québec d'avoir des mailles plus grosses.

M. YVON RAINVILLE :

2145 Mais, si vous permettez, madame la présidente, vous ne croyez pas que si on rapetissait le grillage, qu'on ne sauverait pas plus de doré qui, en fait, ce qu'il dit, il va coller à la grille? Moi, il me semble, plus le trou est grand, plus qu'il va en passer.

2150 Puis l'autre chose aussi, c'est qu'il ne faut pas oublier que lorsqu'il y a une grande baisse du Baskatong, soit justement au printemps, et bien, l'eau, la pression d'eau qui passe au barrage lorsqu'on le descend, le marnage printanier, moi, je dirais que là il en passe, que ce soit du doré ou de n'importe quelle espèce. Peut-être qu'en temps régulier, le poisson passe comme partout à tous les barrages. Mais quand on descend le Baskatong, à la vitesse qu'on le voit baisser, le poisson, il suit le courant, il doit en passer pas mal.

2155 **LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être pour rajouter, monsieur Gagnon, est-ce que l'évaluation que vous avez faite tout à l'heure tient compte des différences de marnage?

2160 **M. BENOÎT GAGNON :**

2165 Oui. C'est-à-dire que ce qu'on peut rajouter ou respécifier, c'est que si on regarde ce qui a été évalué à Chute Bell, donc c'est une rivière. Donc, l'étude qui a été faite en rivière ressemble beaucoup aux conditions de rivière que le réservoir Baskatong peut connaître à la fin de l'hiver. Et cette étude-là montrait que oui, effectivement, il y a des poissons qui dévalent. Il y a 29 espèces de poisson qui ont été inventoriées en dévalaison, dont le doré jaune. Mais comme je disais tantôt, sur près de 800 poissons qui dévalaient, il y a seulement 3 dorés jaunes qui ont été capturés.

2170 Puis la nuance importante à faire entre Chute Bell et le barrage Mercier, c'est qu'au réservoir Baskatong, à la fin de l'hiver et début du printemps, le doré va avoir plutôt tendance à remonter vers les tributaires du réservoir qui sont au nord pour aller sur les aires de fraie. Donc, n'aura pas tendance à descendre le courant mais plutôt va avoir un comportement de montaison vers les frayères. Donc, c'est ce qui nous fait croire que la dévalaison de doré reste très faible, très marginale.

2180 Puis ce qu'on voit aussi dans les études de Chute Bell, c'est que c'est surtout des petits poissons qui dévalent. Donc, si on met une grille plus petite, comme je l'illustrais tantôt avec le petit poisson rouge, il va quand même passer au travers un grillage de 6 centimètres. Donc, c'est ce qui nous fait croire qu'il y a peu d'impact d'avoir un grillage de 12 centimètres.

LA PRÉSIDENTE :

Pour la FAPAQ, un complément de réponse sur la question de monsieur Rainville?

2185

M. DANIEL TOUSSAINT :

Il faut regarder aussi le pourcentage que peuvent représenter les poissons qui dévalent par rapport à l'ensemble de la communauté du réservoir. Le Baskatong est un plan d'eau de très grande superficie qui a même à la limite, on pourrait dire, des populations de doré dans différents secteurs qui fraient. Comme on l'a dit, il y a 18 frayères de connues dans plusieurs tributaires.

2190

Alors, à mon avis, en tout cas, c'est une faible fraction. Ce n'est pas finalement un nombre de poissons qui va entraîner un impact majeur sur la communauté du Baskatong, surtout comme je l'ai mentionné plus tôt que la dynamique des populations du doré fait en sorte que les forces de classe d'âge sont extrêmement variables d'une année à l'autre et que, finalement, il peut y avoir des excellentes années de production et d'autres où c'est à peu près nul, selon les conditions. Dans le cas du Baskatong, on a l'avantage d'avoir plusieurs frayères.

2195

2200

Alors, moi, j'ai l'impression, en tout cas, avec les connaissances que j'ai du réservoir Baskatong, que même s'il dévale quelques dorés, ça ne sera pas dramatique au niveau de la communauté piscicole, puis de la pêche dans le réservoir.

2205

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Rainville?

2210 **M. YVON RAINVILLE :**

Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

2215

Monsieur Arnaud, est-ce que ça a initié un complément de réponse?

M. PATRICK ARNAUD :

2220

Ça illustre.

LA PRÉSIDENTE :

2225

Merci.

J'aimerais maintenant juste avant peut-être, parce que je reçois au registre un intervenant, mais je n'ai pas d'inscription pour un membre de la communauté algonquine. Est-ce que vous avez des questions à venir poser? Bon. Alors, c'est monsieur Ruelland qui était inscrit. Si vous permettez que le membre de la communauté algonquine vienne poser ses questions parce qu'il n'est pas allé s'inscrire. Monsieur, vous pouvez approcher. Bonsoir!

2230

M. HECTOR JÉRÔME :

2235

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

Je vais vous demander d'abord votre nom pour les transcriptions.

2240 **M. HECTOR JÉRÔME :**

Bonsoir et merci, madame la présidente! Mon nom, c'est Hector Jérôme. Je représente la communauté de Lac Barrière.

2245

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

M. HECTOR JÉRÔME :

2250

Qui est le Lac Rapides.

LA PRÉSIDENTE :

2255

Alors, juste pour vous rappeler, parce que monsieur Ruelland a initié votre intervention, juste vous rappeler qu'on est toujours dans la première partie d'audience publique, que c'est la partie du questionnement, que pour ce qui est de votre opinion, ça va venir en deuxième partie où vous pouvez déposer un mémoire ou faire une présentation verbale, mais que cette première partie est pour le questionnement. Alors, j'attends votre question.

2260

M. HECTOR JÉRÔME :

2265

O.K. Moi, c'est un peu pour répondre à sa question si on avait eu des pourparlers avec Hydro-Québec. Peut-être je pourrais commencer par dire que ça, ça a toujours été la vision de la communauté, c'est d'essayer d'avoir... parce que, comme c'est là, la communauté, on est sur les génératrices, puis ce n'est pas très pratique, puis ça coûte cher, puis ce n'est pas très bon pour l'environnement aussi.

2270

Puis une des choses qu'on essaie d'avoir, c'est de l'énergie pour la communauté. Puis on avait regardé le barrage Mercier, même avant que l'Hydro regarde le dossier, puis en 1997, je crois, si ma mémoire est bonne, on a commencé à faire des études un peu sur des sites, lequel qui serait le meilleur pour la communauté. On a fait une étude sur le Dozois, Traverse, puis Gens de Terre, puis même Mercier. Puis les gens qui ont fait l'étude pour la communauté ont suggéré qu'on aille avec Mercier. Puis on avait demandé à l'Hydro, dans ce temps-là, s'ils étaient intéressés à faire des développements dans Mercier mais la réponse était non. Puis, tout d'un coup, en 96, 97, on entend que Hydro était intéressée à développer le barrage Mercier.

2275

2280

Puis ma communauté est un petit peu, tu sais, comme on est en arrière dans tous les secteurs comme loyer, comme dans l'énergie même que je vous parlais tout à l'heure. Comme c'est là, on a besoin de 46 maisons pour venir aux normes provinciales en dessous du CMHC. Puis, maintenant, il y a des familles qui habitent de 9 à 11 personnes par maison. Puis pour pouvoir bâtir d'autres maisons, bien, là, l'Hydro nous dit, le ministère des Affaires indiennes nous dit que: *Il va falloir que vous ayez de l'électricité pour rajouter des maisons, puis la génératrice, elle peut pas en prendre plus que cinq que ce que vous avez maintenant.+

2285

Puis, maintenant, la communauté cherche, regarde un petit peu partout pour voir comment qu'on peut essayer de remonter notre situation pour que ce soit plus viable.

2290

Puis on a signé une entente avec le département des Affaires indiennes, qu'on appelle le *Memorandum Of Understanding*, qui a un fonds global d'à peu près 20 millions \$ mais qu'on ne peut pas utiliser à cause qu'on n'a pas, comme ils nous disent, we need collaterals. Je ne

sais pas comment dire ça en français, mais ils disent: *We need collaterals avant que vous puissiez aller de l'avant avec des projets.+

2295

Puis une des choses qu'on voulait aller de l'avant, c'est les maisons pour la communauté, tout de suite mais là, le Ministère nous dit: *Vous ne pouvez pas bâtir sans avoir de l'énergie pour nourrir ces maisons-là.+ Puis, là, on s'est viré vers l'Hydro pour essayer d'avoir quelque chose en partenariat avec eux autres, pour qu'on puisse commencer à regarder notre futur mais l'Hydro nous a jamais vraiment répondu. La dernière fois, je ne sais pas combien d'années qu'on essaie d'avoir une réponse d'eux autres mais ils accusent même pas réception de nos lettres.

2300

Puis juste dernièrement, bien, là, on a eu une lettre de la part de l'Hydro, ça, c'est juste cet été qui vient de passer, disant qu'ils voulaient qu'on s'assoient puis qu'on commence à parler du barrage Mercier. Ça, c'est une des raisons pourquoi la communauté est contre tout projet, tout développement dans le territoire. C'est qu'on est toujours -- on n'est jamais consulté. On ne fait jamais partie du grand portrait. Puis je pense qu'il commence à être temps que la société nous invite à la table et dise que: *C'est vrai, on vous a fait du tort. On va essayer de corriger le tort qu'on a fait contre votre communauté.+

2305

2310

Comme l'Hydro, ils ont fait bien du tort à la communauté. Quand ils ont construit le barrage au Cabonga, ils ont tout inondé où ce que nos ancêtres, où ce que nos grands-pères restaient. Puis maintenant, tous nos cimetières sont en dessous de l'eau, ensevelis par le réservoir. Puis Hydro a jamais essayé, s'est jamais excusée devant la communauté pour ce qu'ils ont fait, puis ils ont continué quand même. Puis là, les gens de la communauté ont été rester aux barrières, ce qu'on appelle où est-ce qu'ils ont l'autre barrage, puis encore...

2315

LA PRÉSIDENTE :

2320

Je vais vous interrompre une petite seconde. Juste pour vous dire qu'au-delà de l'intérêt du sujet que vous abordez, qui pourrait effectivement servir de trame pour une intervention lors du dépôt de mémoire, c'est-à-dire la position et ce que vous pensez par rapport au projet et tout ça, et à votre implication, peut-être que je pourrais essayer de voir comment on peut cerner, par rapport au projet. Parce que le mandat qu'on a, c'est vraiment spécifique à ce projet-là.

2325

J'aimerais peut-être essayer de cerner un peu votre intervention en attendant le dépôt de votre mémoire, ou votre intervention de mémoire en deuxième partie, j'aimerais peut-être essayer de cerner votre intervention sur l'aspect consultatif, du processus consultatif mis en place dans le cadre du projet à l'étude et peut-être déjà pouvoir diriger une question ou si vous-même vous voulez diriger une question sur cet aspect-là par rapport au projet à l'étude. Ou je peux déjà peut-être initier une question à Hydro-Québec, quitte à ce que vous reveniez sur les éclaircissements.

2330

2335

M. HECTOR JÉRÔME :

Oui. Moi, je voulais vous faire comprendre un peu la situation...

LA PRÉSIDENTE :

2340

Oui, tout à fait.

M. HECTOR JÉRÔME :

2345

... de la communauté, pourquoi elle refuse les développements. Puis je voulais te faire savoir la situation qui s'est passée, puis pourquoi aujourd'hui on refuse. Mais si tu veux que je coupe court, je peux le faire.

LA PRÉSIDENTE :

2350

Non, ce n'est pas dans ce sens-là. Ce que je veux, c'est que ce que je reçois de votre intervention actuellement, pour moi, relève plus de l'opinion, ce que vous pensez de ce projet-là. Et tout ce processus-là se fait lors de la deuxième partie d'audience, le 12 décembre prochain. Ce qu'on reçoit actuellement, c'est plus le questionnement pour bien comprendre l'ensemble de la problématique. Et tout le monde, après ça, le 12 décembre, les gens vont venir donner leur opinion. Et, effectivement, la commission serait très intéressée à recevoir votre opinion sur cet aspect-là. Mais dans la procédure que nous appliquons actuellement, nous en sommes plus à cerner les interrogations qu'on a encore, c'est-à-dire, trouver des réponses à ce qu'on a encore comme interrogations, à ce stade-ci de l'enquête et de la commission.

2355

2360

Suite à ce que vous m'avez dit actuellement, j'aurais peut-être une question que je pourrais amener à Hydro-Québec sur le processus de consultation qui a été établi pour le projet de Mercier, si vous n'y voyez pas de...

2365

M. HECTOR JÉRÔME :

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

2370

Mais vous comprenez bien dans quel aspect. Ce n'est pas parce que je ne veux pas vous entendre. Mais, au contraire, je veux bien vous entendre lors de la deuxième partie sur votre position à vous.

2375

Alors, peut-être pour monsieur Arnaud, dans un des éléments qu'a amenés l'intervenant, peut-être pourriez-vous nous expliquer, dans le processus consultatif, comment s'est déroulé le choix des gens, des personnes et des organismes qui font partie de ce processus-là? Est-ce que vous avez quelque chose à nous dire là-dessus?

2380 **M. PATRICK ARNAUD :**

Oui. Madame la présidente, le choix du processus consultatif se fait traditionnellement auprès des gestionnaires de territoire, auprès des gens et des municipalités et des groupements qui sont directement impactés, et auprès des bandes autochtones qui sont aussi directement impactées par le projet. Foncièrement, c'est les intervenants donc qui sont consultés.

Ce processus consultatif se fait en général en deux temps. Il y a un processus de consultation qui est fait au moment de l'annonce du projet et, ensuite, au moment de l'autorisation, suite à un premier décret, de démarrer des études d'impact. À ce moment-là, il y a en général création de tables d'information qui permettent, au fil du processus, de tenir compte des préoccupations du milieu et, en général, de bonifier le projet.

C'est comme ça qu'a été amorcé, dans les années 93, le projet Mercier qui, à cette époque-là, consistait à rencontrer les principaux intervenants qui étaient impactés. Et, à cette époque-là, nous avons identifié la communauté algonquine de Kitigan Zibi. Nous avons aussi identifié la MRC de la Vallée de la Gatineau, les municipalités de Grand-Remous et de Lytton, et nous avons aussi invité les différents intervenants du territoire pour ces séances d'information. Alors, voilà comment a été amorcé le processus de consultation.

2400 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, si je comprends bien, c'est que le processus de consultation a été amorcé avec des organismes, des organismes qui pourraient être impactés, à l'époque, en 93, sur trois variantes possibles, ou d'autres projets possibles.

2405 **M. PATRICK ARNAUD :**

C'est ça, oui.

2410 **LA PRÉSIDENTE :**

Je comprends que les consultations qui ont fait l'objet de ce projet-là, c'est spécifiquement sur le projet de Mercier. C'est-à-dire, quand on a la liste dans le PR-3 de l'ensemble des personnes qui ont été consultées, c'est Mercier.

2415 **M. PATRICK ARNAUD :**

Oui.

2420 **LA PRÉSIDENTE :**

Bon, et dans ce contexte-là, vous avez amené dans les rencontres de consultation, la communauté de Kitigan Zibi mais vous n'avez pas, à ce moment-là, invité la communauté de Lac Barrière.

2425

M. PATRICK ARNAUD :

Non. On n'a pas invité la communauté de Lac Barrière ou Lac Rapides parce que depuis le début du développement de ce projet, nous considérons qu'elle n'est pas impactée par le projet de la centrale Mercier, compte tenu qu'il n'y a pas de changement dans le projet au niveau du réservoir sur lequel est installée la communauté.

2430

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous auriez d'autres questions spécifiques en attendant votre intervention de mémoire?

2435

M. HECTOR JÉRÔME :

C'est peut-être vrai qu'on n'est pas touché avec le nouveau développement qui se passe, mais on a été touché par les autres développements qui ont été faits dans le passé. Puis que ces développements, ils sont encore en vigueur aujourd'hui. Puis que comme je disais à un de vos représentants tout à l'heure, depuis que le barrage a été construit au Cabonga, toute l'histoire de nos ancêtres est en dessous de l'eau, en dessous du réservoir. Les cimetières ont été inondés, tu sais. Les gens de ma communauté ont déménagé trois fois pour faire place au réservoir. Je pense qu'il va falloir que vous soyez responsables de vos actes, tu sais, quand même. Ça s'est passé en 1918...

2440

2445

LA PRÉSIDENTE :

Il faut que je vous arrête ici pour ce qui est de l'opinion. Vous comprenez dans quel contexte, comme pour l'ensemble des intervenants ici depuis deux jours, les interventions doivent se limiter à du questionnement, et pour ce qui est des opinions, c'est lors de la deuxième partie d'audience publique. Je vous remercie. Meaguetch.

2450

2455

M. HECTOR JÉRÔME :

Merci.

2460

LA PRÉSIDENTE :

J'ai maintenant le dernier intervenant, monsieur Jacques Ruelland.

2465

M. JACQUES RUELLAND :

Deux brèves questions, madame la présidente. À chaque commission, on demande toujours à Hydro ou au promoteur de nous fournir la liste des personnes qui ont travaillé sur la préparation des projets. C'est toujours manquant. Cette fois-ci, aussi. Alors, j'aimerais qu'on fournisse à la commission la liste...

2470

LA PRÉSIDENTE :

Sur quel document?

2475

M. JACQUES RUELLAND :

Sur l'étude d'impact.

2480

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

2485

M. JACQUES RUELLAND :

D'une part. D'autre part, j'aimerais revenir brièvement sur le calcul des coûts réels du projet.

2490

LA PRÉSIDENTE :

Je m'excuse. Juste sur cet aspect-là, monsieur Arnaud?

M. PATRICK ARNAUD :

2495

Oui, on va fournir la liste.

LA PRÉSIDENTE :

2500

Merci.

Alors, votre deuxième question?

M. JACQUES RUELLAND :

2505

Alors, ce n'est pas vraiment une question, c'est un complément d'information, mais de toute façon ça va être court. J'ai ici, pour illustrer certains coûts qui ne seraient possiblement pas inclus, deux documents, PR-8.3, c'est une étude faite par Foramec: *Étude de l'avifaune nicheuse*. Dans ça, on voit qu'il y a des représentants de l'Hydro, monsieur Gagnon, madame Grimard, qui sont de l'Environnement et services techniques.

2510

Ici, dans l'étude d'impact, on voit à la page ii, que:

Le présent document a été préparé par IAC...

X ingénierie, approvisionnement et construction X

... groupe Production, avec la collaboration de la Direction principale communications,

2515

Direction principale technologie de l'information.+

Alors, ma question, c'est de savoir, d'une part, à quelles divisions sont affectées les personnes qui ont travaillé sur l'étude et les personnes présentes, et si les coûts du personnel ou les travaux qui ont été faits par des directions qui ne seraient pas dans Production sont imputés au projet ou sont imputés à d'autres services.

2520

LA PRÉSIDENTE :

2525

Écoutez, monsieur Ruelland, j'essaie de comprendre à quoi ces éléments d'information peuvent servir à l'analyse du dossier qu'on a actuellement?

M. JACQUES RUELLAND :

2530

Ça sert à établir le coût réel du projet. Est-ce que les gens, est-ce que Environnement et services techniques est dans Production?

LA PRÉSIDENTE :

2535

Je comprends que -- je vais poser une question à Hydro-Québec mais comme, moi, je la comprends nécessaire à éventuellement à la meilleure compréhension du dossier. Est-ce que, Monsieur Arnaud, quand vous faites une évaluation d'un projet, est-ce que ça comprend la part du personnel, du coût du personnel affecté à Hydro-Québec sur le dossier?

2540 **M. PATRICK ARNAUD :**

Absolument.

2545 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça comprend la part.

2550 **M. PATRICK ARNAUD :**

Absolument. Dans le cas présent, monsieur Gagnon et madame Grimard sont tous les deux du groupe IAC. Et, comme j'ai expliqué hier, le groupe IAC, actuellement, fait l'étude pour le compte de Production et ces études sont incluses dans ce qu'on a appelé les coûts d'ingénierie dans le projet. C'est un coût qui est imputable à Production. Et dans le cas des études de Foramec, ces deux personnes sont intégrées dans l'équipe et donc, le coût de l'étude de Foramec fait partie du coût de l'étude environnementale.

2560 **M. JACQUES RUELLAND :**

Les coûts de communication, tous les coûts de la Direction communication. On veut savoir le coût réel du projet. On sait qu'il y a des coûts qui sont chargés à Distribution, qui sont chargés ailleurs, de manière à minimiser le coût du projet. Je veux savoir est-ce que l'ensemble des coûts...

2565 **LA PRÉSIDENTE :**

J'aimerais mieux que vous reformuliez votre question.

2570 **M. JACQUES RUELLAND :**

On pense que. Alors, est-ce que, on voit bien, ici, qu'il y a des travaux importants de communication qui ont été faits, est-ce que tous les coûts de communication... la Direction des communications est où, dans quelle division à Hydro?

2575 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais plutôt demander est-ce que les coûts de communication sont inclus dans les coûts du projet?

2580 **M. PATRICK ARNAUD :**

Absolument, madame la présidente. Il existe actuellement à Hydro-Québec un système qui fait que le groupe Production me donne un mandat à moi qui suis IAC, qui ai une équipe d'ingénieurs, qui ai une équipe de gens pour les autorisations. Dans ce mandat, tous ces coûts
2585 reviennent au projet. Ça fait partie de l'ingénierie et des autorisations, et dans les autorisations, il y a des coûts de communication. De la même façon que le groupe Communication et Édition à Hydro-Québec reçoit un mandat de IAC pour publier le rapport d'avant-projet, ça c'est retourné à Production. Alors, tous les coûts du projet que nous vous avons présenté représentent toutes les études et tous les intervenants jusqu'au moment des autorisations.

2590

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, monsieur Ruelland?

2595 **M. JACQUES RUELLAND :**

C'est bien. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2600

Je vous remercie.

M. JACQUES RUELLAND :

Excusez-moi. Un dernier point d'information. Si c'est compliqué, on y reviendra une
2605 autre fois mais est-ce que, par exemple, les réserves sur la production d'Hydro-Québec, est-ce que les réserves, le pourcentage de réserves qui est requis pour pallier à des imprévus ou à des variations sont sous Distribution ou sous Production? Si, par exemple, il y a 10 % du 35 000 mégawatts qui est...

2610

LA PRÉSIDENTE :

Ramenons ça au projet. Sur le projet en question, est-ce qu'il y a des réserves qui sont
2615 prévues pour...

M. JACQUES RUELLAND :

Mais on peut le faire proportionnellement au projet. Est-ce que les réserves – c'est
2620 difficile de le faire sur le projet – mais est-ce que les réserves prévues dont Distribution doit avoir en sa possession, est-ce qu'elles sont imputées comme coût à Distribution ou sont imputées à Production.

LA PRÉSIDENTE :

2625 Sur le projet, monsieur Arnaud, êtes-vous à même de vous prononcer?

M. PATRICK ARNAUD :

2630 Actuellement, ce que je peux vous dire, dans la nouvelle organisation qui est en train de se mettre en forme, c'est que les réserves sont à Production.

LA PRÉSIDENTE :

2635 Dans la production?

M. PATRICK ARNAUD :

À Production.

2640 **LA PRÉSIDENTE :**

À Production.

M. PATRICK ARNAUD :

2645 Au groupe Production.

LA PRÉSIDENTE :

2650 Au groupe Production. Parfait.

M. JACQUES RUELLAND :

Merci.

2655

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

2660 Alors, on va faire une petite pause de cinq minutes. Maintenant, je déclare dès maintenant le registre fermé. Et nous reviendrons après cinq minutes pour d'autres questions de la commission. Je vous remercie.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

2665

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

2670 Alors, je vais inviter mon collègue à poser quelques questions complémentaires.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2675 D'abord, quelques questions complémentaires concernant le pygargue. On sait que vous êtes déterminés à prendre des précautions pour protéger la présence et la survie des pygargues, mais on voudrait savoir comment ses besoins vont être comblés et comment vous allez déterminer que ses besoins alimentaires ne sont pas comblés? Par des observations?

M. PATRICK ARNAUD :

2680 On va vous faire une petite présentation courte pour vous montrer comment on va s'y prendre.

M. BENOÎT GAGNON :

2685 Sur cette figure de la rivière Gatineau, on voit le barrage et l'aire -- en fait, toute la figure représente un peu l'habitat du pygargue à tête blanche pour son cycle de vie normal. Donc, la rivière, les nids sont situés dans le secteur en aval de la Chute du Lion. C'est une espèce qui est présente sur la rivière depuis au moins 30 à 40 ans, il y a des mentions connues.

2690 Dans les études qu'on a faites en 95, on avait posté différents observateurs sur la rivière, puis on a été capable d'observer comment l'oiseau se déplaçait sur ses aires de reproduction et d'alimentation. Donc, les principales aires d'alimentation du pygargue à tête blanche, c'est la Chute du Lion, qui était également une excellente frayère à doré jaune et à cisco. Il y a aussi des secteurs d'alimentation dans les zones d'eaux calmes ici. Et, le pied du barrage Mercier, donc la frayère, est également fortement utilisé lors de l'alimentation.

2700 Le pygargue va surtout se nourrir de cisco de lac, de doré jaune pendant les saisons printanières et estivales, et l'hiver, il va s'alimenter surtout de carcasses de cerf de Virginie ou de mammifères qui sont morts.

2705 Concernant l'impact sur l'aire d'alimentation, ce qu'on veut faire, pendant les travaux du barrage Mercier, c'est qu'on va premièrement voir si le couple se reproduit l'année des travaux. Parce qu'on sait très bien que quand un couple a à élever un ou deux aiglons, ça demande beaucoup d'énergie, beaucoup de travail pour alimenter et faire grandir les aiglons. Ça prend trois, quatre mois avant qu'un aiglon puisse partir du nid de manière autonome. Donc, les deux adultes doivent chasser et pêcher beaucoup pour ramener la nourriture au foyer.

2710 Donc, si le couple ne se reproduit pas l'année des travaux, l'impact va être beaucoup moins grand ou presque inexistant parce que les adultes sont plus autonomes, donc peuvent se nourrir à d'autres lieux qu'au pied du barrage Mercier.

2715 Donc, si le couple se reproduit, ce qu'on va faire, on va faire un suivi au terrain du comportement alimentaire des oiseaux et si on se rend compte qu'il n'y a pas un taux de capture ou un taux d'amenée au nid de poisson suffisant – ça, ça se calcule le nombre de poissons, la biomasse nécessaire pour faire grandir des jeunes aiglons – c'est là qu'on mettrait, s'il y a lieu, des apports complémentaires de nourriture.

2720 Ce type de mesure d'atténuation-là a déjà été utilisé dans les pays scandinaves. Là où les poissons étaient contaminés avec des métaux lourds, les Scandinaves mettaient des poissons non contaminés pour nourrir une espèce de pygargue qu'il y a en Scandinavie. Donc, c'est un peu ça qu'on veut faire, nous aussi, c'est de se procurer des poissons et les laisser à des endroits particuliers, mais de faire ça de manière très rigoureuse de façon à ne pas créer d'habitude, pour pas que l'oiseau ait une facilité trop grande pour capturer les poissons et perdre
2725 les capacités de chasse ou de pêche.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2730 Vous avez préconisé ou recommandé une zone tampon autour du nid de 500 mètres.

M. BENOÎT GAGNON :

Oui.

2735 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Et, on croit savoir que la FAPAQ recommande 700 mètres. Pourquoi vous vous en êtes tenu à 400?

2740 **M. BENOÎT GAGNON :**

2745 Ça, j'aimerais peut-être voir. Je sais que la FAPAQ recommande 400 mètres, je crois, autour du nid, pour la période de reproduction. Le 700 mètres, est-ce que c'est pour une autre période?

M. DANIEL TOUSSAINT :

2750 Ce qu'on recommande, c'est 300 mètres de protection intégrale autour du nid et, dans
les 400 mètres suivants, aucune activité durant la période de reproduction. Et je dois spécifier –
donc, ça fait 700 mètres au total – cette valeur-là vient d'une moyenne, si on veut, d'une étude
qui a été faite dans différentes juridictions, soit au Canada ou aux États-Unis où le rayon de
protection variait entre 200 mètres et 1 200 mètres, donc 1,2 kilomètre. Nous, on a convenu
2755 qu'avec 300 mètres de protection intégrale et 400 mètres additionnel, on avait un bon niveau de
protection. Et c'est cette mesure-là qui a été convenue avec le ministère des Ressources
naturelles, comme je l'expliquais hier soir, pour la protection des nids dans le cadre des
opérations forestières.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2760 Est-ce que cette zone tampon là vous apparaît raisonnable?

M. BENOÎT GAGNON :

2765 En fait, nous, c'est ça. On a proposé 500, parce que, bon, on a accès à peu près aux
mêmes sources documentaires et, nous aussi, on s'est fait une moyenne basée sur ces études-
là puis on est arrivé, nous, à une moyenne de 500 mètres. Mais considérant que nos travaux
vont être limités au pied du barrage et que la ligne qu'on propose de construire passe du côté
ouest des zones de coupe et au pied du talus, la zone de 500 mètres pour la construction de la
2770 centrale Mercier, ou qu'elle soit de 500 ou 700 mètres, ce n'est pas limitatif, ça ne serait pas
une contrainte.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2775 Ça ne poserait pas problème.

M. BENOÎT GAGNON :

2780 Non.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

D'accord.

2785 Une question à monsieur Toussaint. Compte tenu des mesures d'atténuation qui ont été
proposées par le promoteur pour limiter le dérangement, et compte tenu du fait qu'il pourrait
respecter la zone tampon que vous recommandez, est-ce que ça vous apparaît raisonnable, ça,
de nature à protéger l'habitat du pygargue à tête blanche?

2790 **M. DANIEL TOUSSAINT :**

Vous parlez des trois premières recommandations, je pense...

2795 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Oui.

M. DANIEL TOUSSAINT :

2800 ... parmi les quatre, à l'effet d'avertir les travailleurs, je crois?

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2805 Oui. Et, également, la mesure dont monsieur Gagnon vient de nous faire part pour combler ses besoins alimentaires.

M. DANIEL TOUSSAINT :

2810 Pour ce qui est de la mesure pour combler les besoins alimentaires, effectivement, on estime que c'est une expérience qui serait intéressante à faire, parce qu'à ma connaissance, elle n'a pas été faite ici. Il faut peut-être mentionner que durant la saison estivale, le pygargue à tête blanche a un régime alimentaire qui est assez opportuniste. C'est-à-dire qu'il peut se nourrir de poisson mais, aussi, d'autres proies. Par exemple, des oiseaux aquatiques, des lièvres et même aller sur des carcasses. Il est charognard aussi.

2815 Par contre, d'après les observations qui ont été faites à ce nid en particulier, il semble bien qu'il soit vraiment piscivore de prédilection en tout cas pour l'alimentation des jeunes. Donc, la mesure de nourrissage complémentaire advenant, comme monsieur Gagnon disait, que le taux d'amenée de poisson au nid serait insuffisant, ça serait une mesure intéressante, 2820 effectivement, parce que ça nous donnerait un point de comparaison, ici au Québec, qui pourrait servir éventuellement dans d'autres projets semblables, à voir si c'est une mesure d'atténuation valable.

2825 Pour ce qui est du dérangement de l'oiseau, effectivement, il faut veiller à déranger le moins possible les oiseaux. La distance, finalement, entre la zone des travaux et le nid est quand même, disons, de près de 2 kilomètres. Donc, l'impact est quand même moins grand du fait que c'est un petit peu éloigné.

2830 Dans le cas des pygargues, aussi, on a constaté qu'il arrive souvent que l'espèce va avoir des nids alternatifs ou deux nids qui, finalement, peuvent être utilisés -- une année, il va utiliser un nid; une autre année, il va utiliser un autre nid qui est à proximité. Dans ce cas-là, on a effectivement deux nids qui sont à une distance, je crois, de quelques centaines de mètres de distance l'un de l'autre ou, en tout cas, deux sites potentiels pour la nidification. Et le pygargue

2835 a déjà niché aux rapides Bitobi. Je ne sais pas si l'arbre qui soutenait ce nid est encore disponible mais le pygargue recherche des arbres qui dépassent la voûte normale de la forêt, qui offrent un bon point de vue en bordure des plans d'eau.

2840 Donc, il y a possibilité, dépendamment quand le dérangement va survenir évidemment, parce que s'il a commencé à nicher au moment où le bruit ou les dérangements vont avoir lieu, bien, là, il ne changera pas de place. Mais s'il est dérangé au début, avant... parce que ça commence à nicher quand même assez tôt, on protège, nous, si je ne me trompe pas, du début avril à aller jusqu'à la fin août, je pourrais vous donner la période exacte. Donc, en tout cas, tout ça pour dire que ce qui est proposé apparaît, en tout cas...

2845 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Vous apparaît acceptable.

2850 **M. DANIEL TOUSSAINT :**

... de façon à diminuer les risques de dérangement, de façon acceptable.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2855 Merci.

Est-ce que monsieur Morneau aurait quelque chose à ajouter concernant la protection des pygargues?

2860 **M. JEAN MORNEAU :**

2865 Ce qu'on peut ajouter, bien, suite à l'avis des spécialistes au niveau de la faune, tant à Environnement Canada que de la FAPAQ, il pourrait quand même y avoir des mesures de suivi spécifiques, si on a des doutes raisonnables de penser qu'il peut y avoir un impact supérieur à ce qui est évalué par Hydro-Québec et inscrire, dans les conditions de décret, des mesures de suivi spécifiques sur cet aspect-là.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2870 D'accord. Très bien.

M. JEAN MORNEAU :

2875 Par exemple, au niveau du bruit, il peut y avoir un suivi au niveau du bruit, à savoir s'il y a une augmentation du bruit provenant du chantier à l'endroit des nids, ça pourrait être une mesure de suivi qui serait exigée.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2880 Vous dites qu'il y aurait augmentation du bruit au niveau des nids? C'est ça?

M. JEAN MORNEAU :

2885 Une augmentation du bruit provenant du chantier.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2890 Oui.

M. JEAN MORNEAU :

2895 Mais à l'endroit des nids. S'il y avait un risque éventuel, on pourrait, à la limite, exiger une mesure de suivi sur l'évaluation du bruit produit par le chantier à l'endroit des nids.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2900 D'accord. Et, si vous jugez qu'il y a des mesures d'atténuation nécessaires, vous pourriez les inscrire dans le décret, comme vous mentionnez.

M. JEAN MORNEAU :

Exactement.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

S'il y avait des mesures additionnelles. D'accord. Merci.

M. DANIEL TOUSSAINT :

2910 Puis je préciserais que la période qu'on a convenue avec le MRN, c'est du 15 mars au 31 août. Ce n'est pas du 1er mars. Mais je sais que les adultes arrivent à peu près vers le début du mois de mars. Donc, les comportements reproducteurs devraient commencer vers le 15 mars.

2915

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci.

2920 **M. BENOÎT GAGNON :**

2925 Juste un petit complément. On parlait des nids alternatifs. En fait, ce qu'on voit sur la carte, les points verts, ce sont les nids en 1995 et le nid qui était ici, en 95, était dans un tremble. Le tremble est tombé depuis. Donc, le nid est disparu. Et, ce qu'on a observé, c'est que le couple de pygargues a construit un second nid alternatif, juste ici, là où il y a un des points rouges. Donc, il y a deux nids actuellement. Et, le nid qui a été utilisé cette année, c'est celui-là.

2930 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Merci. J'aurais quelques questions concernant le niveau sonore.

LA PRÉSIDENTE :

2935 Est-ce que cette figure-là, vous pouvez nous la déposer?

M. BENOÎT GAGNON :

Oui.

2940

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2945 Dans votre étude d'avant-projet et au bilan des impacts sur le milieu humain, vous mesurez l'importance de l'impact résiduel de différentes composantes et le niveau sonore est qualifié de présentant un impact résiduel fort pour deux villégiateurs à proximité de la route 117. Je crois comprendre que ce sont les résidences qu'on a vues à notre gauche juste avant d'arriver au barrage.

2950 Alors, vous nous avez présenté les données de niveau estimé évalué de bruit à partir des équipements que vous allez utiliser. Vous avez évalué que le niveau de 60,7 dBA serait entendu au niveau des villégiateurs, mais vous ne nous avez pas fourni de bruit de données de niveau de fond, à savoir comment vous évaluez cet impact-là. En fait, c'est l'impact et la différence des niveaux perçus au niveau des villégiateurs. Peut-être qu'il y a un complément d'information dont on aurait besoin.

2955

M. PATRICK ARNAUD :

Benoît va vous faire une présentation sur les niveaux sonores.

2960

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci.

2965

M. BENOÎT GAGNON :

Effectivement, dans l'étude d'impact, on a seulement présenté les bruits simulés par deux sources de bruit principales. Donc, les sources de bruit principales, c'est le camionnage qui va avoir lieu sur la route du barrage Mercier qui relie la 117 au barrage et l'autre source principale de bruit qui va être causé par le chantier, donc principalement par les équipements de forage, de concassage, si on décide de faire le béton sur place.

2970

Donc, en 93, on a fait une étude du bruit de fond, du bruit ambiant dans différents secteurs. On a reproduit ici sur ce transparent cinq secteurs, disons, témoins. Donc, on a fait des prises de niveau de bruit ici, là où il y a un chalet de villégiature. On avait également pris des mesures de bruit dans un secteur également où il y a des chalets de villégiature. On a aussi un des chalets qu'on a vus ce matin, à notre droite en allant vers le barrage. La grosse maison qu'on a vue en rénovation ici, c'est des infrastructures qui appartiennent à une compagnie forestière. On a aussi pris des niveaux de bruit dans la baie de Mercier, tout près de la pourvoirie Pavillon du pin gris, et à l'intersection de la route 117 et du chemin du barrage.

2975

2980

Par exemple, si on prend un niveau de bruit le plus loin du chantier, le bruit ambiant mesuré et le bruit de fond variait entre 43 et 55 décibels. Le bruit qui va être causé par le camionnage, donc les activités de chantier et les camions, va être de l'ordre de 55 ou 56 décibels. Donc, de même ordre de grandeur que le bruit ambiant.

2985

Si on prend, par exemple, un des chalets qui est tout près du barrage, le bruit de fond et le bruit ambiant varie entre 42 et 48 décibels, et le chantier va causer un bruit de l'ordre de 61 décibels.

2990

Ce qu'il faut mentionner, c'est que les bruits causés par le chantier ou le camionnage, comme on va avoir un chantier de jour, le critère relatif au bruit à Hydro-Québec, c'est 65 décibels. Donc, pendant le jour, on ne dépassera pas le critère de 65 décibels. Et, le soir, après 19 ou 20 h, jusqu'au lendemain matin, le critère, c'est 45 décibels.

2995

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3000 Ce niveau de décibels-là est établi pour quelle période? C'est un Leq 1 heure ou 8 heures ou 12 heures? Sur quelle base il est évalué? Est-ce que c'est un niveau de bruit instantané?

M. BENOÎT GAGNON :

3005 Le bruit ambiant, en fait, on pourrait revenir à l'étude qu'on vous a fournie mais, si ma mémoire est bonne, le bruit ambiant, c'est un bruit instantané, à un moment donné d'une période de la journée, tandis que le bruit de fond, c'est une moyenne sur 24 heures du bruit qui est dépassé, je crois, 95 % du temps. En fait, pour faire une analogie, le bruit de fond dans la
3010 salle, ce soir, c'est les ventilateurs. Et, un bruit ambiant, c'est quand on prend le micro, par exemple. Donc, notre conversation, ce soir, c'est de l'ordre de 50 à 55 décibels.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3015 Il faut qu'il soit établi sur une période, sinon c'est un bruit instantané, c'est un bruit moyen sur cinq minutes, une heure?

M. BENOÎT GAGNON :

3020 Oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Sinon, si on n'a pas la référence temps, c'est une mesure instantanée.

3025 **M. BENOÎT GAGNON :**

Oui. Mais le bruit de fond qui est ici, c'est un bruit sur une période de temps de 24 heures.

3030 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Ça, je comprends, oui.

M. BENOÎT GAGNON :

3035 À un moment précis de l'année, qui a été fait au mois de juillet 93. Puis on a simulé le bruit causé par le camionnage et le bruit causé par le chantier. Donc, pour donner un autre exemple, dans ce secteur-ci -- en fait, ça, ce n'est pas un bon exemple parce qu'on n'avait pas mesuré le bruit de fond et le bruit ambiant. Disons, dans le secteur ici, le bruit de fond et le bruit

3040 ambiant est de 47 à 54 décibels. Les gens qui vivent ici vont percevoir le bruit du chantier et du camionnage. Ils vont l'entendre. Mais ce n'est pas un bruit qui va être supérieur au bruit de fond.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3045 Je comprends, mais je suis plus préoccupé par les résidants qui vont être le plus impactés, ceux qui sont situés près de votre point 1 où vous avez un bruit ambiant de 47,8; le bruit de chantier estimé de 60,7; et, le bruit du camionnage, est-ce qu'on peut assumer qu'il va être le même que celui qui va être tout le long de la route à 55,6?

3050 **M. BENOÎT GAGNON :**

Oui, mais on n'en a pas tenu compte parce que c'était vraiment plus le bruit de chantier qui allait le déranger. Donc, on a pris le bruit le plus perturbant pour...

3055 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Mais, en fait, c'est les deux. C'est les deux qui vont le déranger. Et, la résultante de 55 plus 60 va donner à peu près quoi? 62, 63 décibels? Comme résultante, là.

3060 **M. BENOÎT GAGNON :**

En fait, ce n'est pas une mesure qu'on a simulée. On ne l'a pas simulée cette variante-là.

3065 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Non, mais vous avez simulé le bruit du chantier et vous avez un niveau de bruit de camionnage qui est simulé aussi. Et la résultante, c'est la sommation des deux.

3070 **M. BENOÎT GAGNON :**

Oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3075

D'accord.

M. BENOÎT GAGNON :

3080

Mais je n'ai pas la valeur de sommation. On ne peut pas faire une sommation arithmétique.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3085

Non, en fait, c'est une échelle, une sommation logarithmique qui devrait donner autour de 62, par rapport à un bruit ambiant existant de 47.

M. BENOÎT GAGNON :

3090

Oui. Par contre, nous, on a rencontré monsieur Beaugard, qui est le propriétaire du chalet, et lui s'est montré intéressé même à -- disons, il nous a demandé s'il ne pouvait pas participer aux travaux au barrage Mercier. Donc, lui, il ne s'est pas senti préoccupé par une hausse du bruit. On lui en a parlé, puis il n'est pas préoccupé par ce bruit-là. Puis il y a seulement un villégiateur. Puis advenant le cas où il serait perturbé, Hydro-Québec a des mécanismes soit de compensation ou de -- en fait, on lui compense la perte de jouissance du chalet pour la période des travaux.

3095

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3100

Est-ce que vous allez essayer de le compenser plutôt que d'appliquer des mesures d'atténuation? Parce que vous faites même référence à la source de bruit la plus importante qu'est la foreuse pneumatique, qui pourrait être remplacée par une foreuse hydraulique qui produit 8 décibels de moins, qui pourrait être peut-être plus acceptable.

3105

M. BENOÎT GAGNON :

Oui, bien, c'est ça. Ça fait partie des mesures d'atténuation qu'on prévoit justement d'utiliser et de suggérer fortement à nos entrepreneurs d'utiliser des foreuses qui font moins de bruit qu'une foreuse pneumatique.

3110

M. DONALD LABRIE, commissaire :

D'accord. Donc, si vous utilisiez une foreuse hydraulique, l'impact résiduel pourrait être qualifié différemment.

3115

M. BENOÎT GAGNON :

Oui. Oui, le bruit de chantier pourrait être légèrement inférieur. Mais il faut aussi remettre dans le contexte que ce chantier-là, ça va être surtout les travaux de la première année. Donc, on parle de travaux qui se produisent pendant une période estivale. Et, la deuxième année, la plupart des travaux, une fois le bétonnage de la centrale de fait, les travaux

3120

sont faits à l'intérieur de la centrale. Donc, il n'y a plus de travaux très bruyants à la deuxième année.

3125

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Mais dans votre évaluation, vous avez considéré toutes les sources de bruit des équipements qui fonctionnent à plein régime en plein temps. Est-ce que vous n'avez pas surestimé, à ce moment-là, le niveau de bruit propagé?

3130

M. BENOÎT GAGNON :

En fait, par principe de précaution, on a utilisé le scénario le plus conservateur. On a simulé que les appareils les plus bruyants fonctionnaient tous en même temps. Donc, un concasseur, des foreuses, un camionnage lourd. Donc, on a pris le pire scénario pour l'étude d'impact, et ce pire scénario-là quand même nous donne des bruits simulés qui sont inférieurs aux critères de chantier de long terme d'Hydro-Québec.

3135

3140

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Et si le principal affecté travaille à votre chantier, il risque moins, comme vous le mentionniez, de se plaindre durant les travaux.

3145

M. BENOÎT GAGNON :

Oui, oui. Il aura toujours la possibilité de s'adresser à Hydro-Québec. Oui.

3150

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3155

On va rester peut-être sur l'aspect du transport. Je n'ai pas besoin de vous le dire, vous le démontrez, vous le déposez.

3160

Bon, concernant le transport, quel sera le circuit local et régional des véhicules lourds? On a une bonne idée à partir de la 117 où ça s'en va, mais ces véhicules-là vont amener -- c'est-à-dire, il y aura un apport important de nouveaux véhicules lourds sur un circuit local, régional. Est-ce que vous êtes à même d'évaluer, dans l'ensemble des périodes où il y aura beaucoup de véhicules lourds, d'où ils viendront? Du nord, du sud, d'autres routes, de la 305?

3165

M. PATRICK ARNAUD :

Je vais demander à notre spécialiste travaux de vous orienter s'ils viennent du nord, du sud, de l'ouest ou de l'est.

M. FRANÇOIS ROBITAILLE :

3170

Alors, pour ce qui est de la circulation lourde, on comprend que la grande partie, ça va être des camions hors route qui vont mettre le matériel à l'extrémité de la centrale. Maintenant, quand on a parlé du camionnage, ce qu'on voulait dire, c'est plus le camionnage qu'il y avait sur la route ici du chemin du barrage Mercier.

3175

Alors, on a parlé un peu de la question, il y a deux matériaux qui vont être transportés. D'une part, il y a le béton. Le béton peut être fabriqué sur place ou transporté. Alors, s'il est fabriqué sur place, à ce moment-là, il y aurait le sable qui serait apporté au chantier pour sa fabrication. Le roc serait concassé sur place.

3180

Alors, le sable, on a des cartes. Ici, sur d'autres cartes, on voit qu'il y a une sablière dans cette région-là. C'est vraisemblable que le sable vienne de cet endroit-là pour venir au barrage. À ce moment-là, il y aurait cette section-là qui serait affectée.

3185

Maintenant, il y a d'autres sablières qui peuvent être concurrentielles le long de la 117. Alors, quelle sera la sablière qui sera utilisée? Je ne peux pas le dire, mais il y en a une qui est ici. À ce moment-là, on aurait vraiment un court circuit qui serait utilisé.

3190

Pour ce qui est du béton, le béton viendrait vraisemblablement de la 117. Donc, sur la 117, les camions additionnels ne paraîtraient vraisemblablement très peu. Je pense qu'on avait calculé 1 % de circulation additionnelle, ordre de grandeur.

LA PRÉSIDENTE :

3195

De véhicules lourds?

M. FRANÇOIS ROBITAILLE :

3200

De véhicules lourds. Il y aurait tout le long du barrage Mercier.

LA PRÉSIDENTE :

3205

Donc, dans votre évaluation, vous faites l'apport supplémentaire de véhicules lourds sur les routes locales, régionales, vous tenez compte éventuellement de l'aspect sécuritaire et vous faites un inventaire sur -- est-ce que vous avez à faire un inventaire sur des résidences, des pistes cyclables, des secteurs où c'est plus sensible?

M. FRANÇOIS ROBITAILLE :

3210 En fait, l'impact, c'est sur le chemin du barrage Mercier. La dernière section, on partage, finalement, l'accès avec le résidant qui est ici et les personnes qui se rendent visiter le barrage; on a vu qu'il y avait parfois des chasseurs qui se rendaient sur place. Alors, avec des panneaux de signalisation, je pense qu'il y a moyen de...

3215 **LA PRÉSIDENTE :**

En fait, je veux juste préciser. C'est que l'accès à ce chemin d'accès, l'accès premier est la 117. La 177 est une route nationale. Donc, vous n'avez pas, en regard de l'apport qui est faible de 1 % sur la circulation actuelle, vous n'avez pas d'obligation à avoir des mesures spécifiques en termes de sécurité pour l'apport supplémentaire, parce que c'est une route où il y en a déjà beaucoup. C'est ça? C'est ce que je comprends?

3220 **M. FRANÇOIS ROBITAILLE :**

3225 Oui, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

Quelles sont aussi les mesures que vous avez prévues pour la poussière?

3230

M. FRANÇOIS ROBITAILLE :

À l'heure actuelle, on va prendre les mesures standard, ce qu'on voit sur les chantiers. Lorsque requis, il y a des abat-poussière qui sont utilisés. Maintenant, il n'y a pas de mesure. Est-ce qu'il y a des choses particulières au point de vue environnement?

3235

M. BENOÎT GAGNON :

Oui. Bien, c'est une mesure, dans le fond, standard ou courante à Hydro-Québec. C'est lorsqu'il y a de la circulation lourde sur des chemins de terre, donc la dernière partie de la route d'accès au barrage Mercier, c'est un chemin de terre, donc c'est prévu qu'à certaine fréquence, il y ait un camion-citerne qui arrose la route pour rabattre la poussière au sol, diminuer les risques à la circulation.

3245

LA PRÉSIDENTE :

L'intensité du camionnage, est-ce qu'il y aura des véhicules lourds après 17 h ou 20 h? Est-ce qu'il y a un horaire particulier selon lequel il n'y aurait plus de véhicule lourd?

3250

M. FRANÇOIS ROBITAILLE :

En fait, l'horaire de chantier, de 7 h à 19 h.

3255

LA PRÉSIDENTE :

De 7 h à 19 h. Est-ce que vous avez prévu un élargissement de la route d'accès? Est-ce que vous avez des besoins à cet effet sur la route d'accès entre la 117 et...

3260

M. FRANÇOIS ROBITAILLE :

On n'a aucuns travaux prévus sur ce tronçon de route-là. On prévoit, si on abîme le roulement de surface, qu'on le remette dans des conditions d'avant les travaux.

3265

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

M. PATRICK ARNAUD :

3270

Madame la présidente, je voudrais ajouter qu'actuellement, comme vous avez pu le constater ce matin, la première partie de la route d'accès est une route qui est en bon état. Je veux dire, c'est une route en dur, ce n'est pas une route en...

3275

LA PRÉSIDENTE :

Ce n'est pas de l'asphalte. On voyait mal avec la neige mais c'est un agglomérat de...

M. FRANÇOIS ROBITAILLE :

3280

C'est un recouvrement de surface. En fait, c'est un scellant.

M. PATRICK ARNAUD :

3285

C'est un scellant, oui, exactement.

LA PRÉSIDENTE :

3290 D'accord. Maintenant, sur la question aussi, j'aimerais vous interroger sur la question des déblais. Est-ce qu'il y aura une réutilisation des matériaux d'excavation? Les matériaux excédentaires, naturellement, dont vous n'avez pas besoin?

M. FRANÇOIS ROBITAILLE :

3295 Les matériaux excédentaires, il y a une certaine réutilisation. C'est-à-dire que les déblais de la route vont être utilisés pour construire le batardeau. Si le béton est fabriqué sur place, on va utiliser les matériaux de l'excavation. Et, les matériaux excédentaires vont être placés dans l'aire de dépôt qu'on voit sur certaines figures, qui est à l'extrémité du barrage.

3300

LA PRÉSIDENTE :

Ce qui veut dire qu'après l'utilisation prévue, il va rester quand même des matériaux?

3305

M. FRANÇOIS ROBITAILLE :

Oui, oui. C'est-à-dire que l'excavation de la centrale et du canal de fuite et les matériaux résiduels, lorsqu'on va ôter le batardeau, vont être entreposés dans l'aire de dépôt ici. C'est le long du flanc de la montagne. On a examiné différents endroits. Cet endroit-là semblait être celui qui était privilégié par tous. Par sa proximité et par le fait qu'on soit à flanc de montagne, ça ne dépayait pas le paysage.

3310

LA PRÉSIDENTE :

3315 Mais est-ce qu'il a été prévu un mode de restauration de l'aire de dépôt?

M. FRANÇOIS ROBITAILLE :

Oui. Il va y avoir un sol qui va être remis par-dessus et il va être replanté.

3320

LA PRÉSIDENTE :

Avec les espèces, j'imagine, qui...

3325

M. FRANÇOIS ROBITAILLE :

C'est des mêmes espèces que localement, oui.

3330 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez aussi un programme de récupération ou de mise en valeur des résidus de construction et de démolition? Là, je ne parle pas des matériaux d'excavation.

3335 **M. FRANÇOIS ROBITAILLE :**

Je cherche un peu les matériaux de démolition.

3340 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il y en aura? Est-ce qu'il y aura des matériaux de construction ou de démolition après la centrale?

3345 **M. PATRICK ARNAUD :**

Style coffrage, des choses comme ça? Je ne pense pas qu'on ait vraiment, dans le cas de ce projet-là, beaucoup de matériaux de construction qui soient vraiment recyclables ou récupérables. À part, comme je dis, du coffrage peut-être. Parce que c'est vraiment un projet, à part les matériaux de construction, qui est confiné à un immeuble dans lequel on installe des équipements électromécaniques. Du côté du poste, c'est la même chose. On a un surfaçage de génie civil à faire, des fondations à creuser et, dessus, on pose des appareils. Alors, les résidus, si vous voulez, en termes de construction ou de matériaux de construction, sont relativement minimes.

3355 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Je voudrais revenir sommairement sur le bruit, pour demander au représentant du ministère de l'Environnement, si Hydro-Québec utilise un critère de 65 décibels pour période de jour, pour les chantiers de construction, est-ce que le Ministère a un critère? Je sais qu'il n'y a pas de norme, mais est-ce qu'il y a un critère appliqué aux chantiers de construction?

3360 **M. JEAN MORNEAU :**

Si vous le permettez, monsieur le commissaire, je demanderais à madame Ruth Lamontagne, chargée de projet au ministère de l'Environnement, de répondre à cette question.

3365 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Très bien.

3370

Mme RUTH LAMONTAGNE :

3375 Bonsoir, madame la présidente! Bonsoir, à tous! Alors, à votre question si le Ministère a des critères concernant les chantiers de construction, je réponds par la négative. Nous n'avons aucun critère qui correspond à un chantier de construction au Ministère.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3380 Ni aucune note d'instructions.

Mme RUTH LAMONTAGNE :

3385 Pardon?

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Aucune note d'instructions également? Parce que j'en ai vu dans d'autres projets.

3390 **Mme RUTH LAMONTAGNE :**

Je vais vous faire un petit résumé, pour la question du bruit, quelles sont les possibilités du Ministère, par quel biais on peut regarder cette question-là.

3395 D'abord, le bruit est considéré comme une nuisance. Et, on considère que c'est une activité susceptible de modifier la qualité de l'environnement. Donc, c'est un élément qui est considéré, lorsqu'on analyse un projet en vertu de la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts*.

3400 Au Ministère, maintenant, la réglementation existante, elle est possible par le biais du *Règlement sur les carrières et sablières*. Dans ce règlement-là, il y a des normes de bruit qui doivent être respectées, et ces normes-là sont applicables selon des critères de localisation de la carrière sablière. Dans ce règlement-là, il existe des normes concernant le bruit mais c'est un bruit d'exploitation.

3405

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Voilà.

3410 **Mme RUTH LAMONTAGNE :**

Ce n'est pas un bruit de chantier de construction. La même chose, les usines de béton bitumineux possèdent aussi, dans le *Règlement sur les usines de béton bitumineux*, il y a des critères qui sont les mêmes, finalement, que ceux des carrières et sablières, et qui sont des

3415 seuils de 45 dBA entre 6 h et 18 h et de 40 dBA entre 18 h et 6 h, donc la période de nuit. Alors, actuellement, ce sont les seuls critères qui existent, légaux, au Ministère.

Vous faites référence à une note d'instructions. Oui, nous avons au Ministère des outils qui sont à la disposition de tous les analystes, qui leur permettent de faire une analyse de
3420 certains projets. La note d'instructions, comme telle, ce n'est pas un outil qui est public.

Cependant, les spécialistes du Ministère ont fait récemment un guide qui s'intitule: *Guide sur le bruit communautaire généré par les sources fixes*. Ce guide-là qui est daté de juin 2000, que l'on vous a fait parvenir, ne porte pas non plus sur des chantiers de construction,
3425 mais bien les bruits provenant de sources fixes. Alors, tous les critères qui sont là-dedans, c'est pour des bruits d'exploitation.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3430 D'accord. Donc, ça répond à ma question. En l'absence de critère, vous avez quand même évalué l'étude d'avant-projet. Est-ce que vous avez porté une opinion sur l'aspect acoustique et les mesures d'atténuation que le promoteur entend mettre en place?

Mme RUTH LAMONTAGNE :

3435 Tout à fait. C'est un des éléments qui va être documenté dans l'analyse environnementale du projet de la centrale Mercier. Je peux vous faire un parallèle avec le chantier de Grand-Mère, la nouvelle construction de la centrale de Grand-Mère où est-ce qu'on avait une problématique de bruit qui était vraiment majeure, comparativement à celle que l'on a
3440 dans le cas de Mercier.

Pour ce qui est des bruits de chantier, ça se compare. Maintenant, le public qui est impacté par le bruit à Grand-Mère était beaucoup plus important que dans le cas de Mercier. Et, à Grand-Mère, nous avons fait l'analyse des bruits de construction à partir de la modélisation
3445 qui a été faite par Hydro-Québec et il y a eu des conditions spécifiques dans le décret du gouvernement pour baliser les mesures de bruit qui devraient être respectées.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3450 Mais dans le cas qui nous concerne, madame Lamontagne...

Mme RUTH LAMONTAGNE :

Oui?

3455

M. DONALD LABRIE, commissaire :

... l'évaluation qui a été faite par le promoteur avec les mesures d'insertion, est-ce que ça vous apparaît acceptable?

3460

Mme RUTH LAMONTAGNE :

À l'heure actuelle, je ne suis pas en mesure de me prononcer sur l'acceptabilité du projet car, nous, également on est dans la phase d'analyse, si je peux dire. Et ce positionnement-là va se faire dans le cadre de l'analyse environnementale. Mais vous avez su aussi vous-même, ce soir, qu'il y a eu des nouveaux documents, qui ne sont pas nouveaux mais qui sont des études qui avaient été faites en 93, mais qui ont été portées à notre connaissance, nous aussi, au Ministère, par le biais de cette audience-ci.

3465

3470

Donc, on va devoir prendre connaissance de ces documents-là et on a un expert qui travaille pour nous sur le projet Mercier, qui va se prononcer sur l'acceptabilité environnementale de cet élément-là.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3475

Ça va. Merci. Je n'ai pas d'autres questions.

LA PRÉSIDENTE :

3480

Est-ce que c'est possible que vous puissiez déposer à la commission l'avis de cet expert dans les délais acceptables pour la commission?

Mme RUTH LAMONTAGNE :

3485

Actuellement, nous n'avons pas d'avis à l'étape de la recevabilité. On n'a pas eu d'avis de l'expert, sauf un avis, des échanges avec lui mais on n'a pas d'écrit. Cet avis-là, qui va être fourni dans le cadre de l'analyse environnementale qui va être faite, finalement, en parallèle avec la période dont dispose le BAPE, le quatre mois, donc on va avoir un avis sur l'acceptabilité environnementale du projet mais qui ne sera pas disponible d'ici un mois.

3490

LA PRÉSIDENTE :

3495

Non, je ne parle pas de l'ensemble. Je connais la procédure sur l'analyse environnementale qui, en principe, se fait -- on la souhaiterait avant même les audiences, ça aiderait beaucoup, on comprend le contexte, mais spécifiquement sur cet aspect, j'apprécierais que le ministère de l'Environnement nous fournisse quand même un avis sur ce qui est proposé par le promoteur en termes de mesure, pour les mesures d'atténuation pour le bruit.

Mme RUTH LAMONTAGNE :

3500

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

3505 Merci.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3510 Une question concernant le dynamitage. Je voudrais savoir, on a vu à quel endroit vous allez dynamiter dans la zone de travaux et également pour le canal de fuite. Mais comment vous allez faire le suivi? Est-ce qu'il y a des risques qui pourraient découler du dynamitage? Est-ce que vous entendez mesurer les ondes sismiques à l'aide de sismographe?

M. BENOÎT GAGNON :

3515 Concernant le dynamitage, comme c'est mentionné à l'intérieur du rapport d'avant-projet, Hydro-Québec va suivre les lignes directrices concernant l'utilisation d'explosif à l'intérieur ou à proximité des eaux de pêche canadiennes. Donc, c'est un document qui nous a été fourni par Pêches et Océans Canada.

3520 Et, à l'intérieur de ce document-là, il y a différentes formules pour calculer, disons, la propagation de l'onde dans l'eau et dans le roc, et il y a des formules pour différents types de roc et différents types de milieu, pour être en mesure d'évaluer les meilleures charges possibles à installer pour diminuer ou atténuer complètement l'impact sur les structures ou sur l'habitat du poisson.

3525

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3530 Est-ce que vous allez utiliser des sismographes?

3530

M. FRANÇOIS ROBITAILLE :

3535 Oui. En fait, si on se réfère, c'est un chantier qui va être un peu comme à Grand-Mère, un chantier qui existe actuellement. Alors, à des endroits précis, on met des sismographes pour enregistrer justement les vibrations de chaque sautage. Alors, on va en avoir pour se protéger, pour protéger les équipements existants et on s'assure d'avoir des charges relativement faibles, par délai, pour minimiser les vibrations, effectivement.

3540 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Très bien. Merci.

3545 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, donc, je vais clore cette première partie de l'audience publique sur le projet de construction d'une centrale d'Hydro-Québec au barrage Mercier.

3550 Je vous rappelle aussi ce que j'ai dit à quelques reprises lors des audiences, que la commission continue sa commission d'enquête, pour ce qui est de l'aspect de poser des questions, la partie de poser des questions. Alors, il est possible que la commission ait d'autres questions. Ces questions et les réponses seront déposées dans les centres de documentation et seront sur le site du BAPE.

3555 Maintenant, je vous rappelle aussi la date et lieu de la deuxième partie, c'est-à-dire le 12 décembre prochain, ici même, à 19 h. Je vous rappelle aussi l'objectif de déroulement de cette deuxième partie qui permet aux citoyens de prendre position sur le projet. La commission entendra l'opinion de tous ceux et celles qui le désirent. Vous pouvez déposer un document sans le lire; vous pouvez déposer un document et le lire; et vous pouvez aussi faire une
3560 présentation verbale.

Je vous rappelle aussi ce que j'avais dit en début d'audience, que nous apprécierions que vous puissiez indiquer dès que possible au coordonnateur de la commission, au secrétariat de la commission, monsieur Sébastien Durand, votre intention de déposer un mémoire. Ça
3565 facilite beaucoup pour la commission la logistique d'organisation de cette séance et de réservation de salle.

Je vous répète que nous sommes intéressés à entendre maintenant, en deuxième partie, ce que vous avez à dire sur ce projet, suite à ce que vous avez pu recueillir comme
3570 information jusqu'à maintenant sur ce projet.

Pour ce qui est de la rédaction ou de la préparation d'un mémoire, le BAPE possède une petite fiche explicative de comment présenter un mémoire. Alors, si certains en ont besoin, c'est disponible dans les centres de consultation et nous en avons ici ce soir.
3575

J'aimerais vous rappeler qu'il serait important que vous puissiez faire parvenir à la commission votre mémoire. On demande quatre jours de calendrier avant la tenue de la deuxième partie des audiences publiques, ce qui veut dire le 8 décembre 2001.

3580 Je vous rappelle aussi les coordonnées des centres de documentation, de consultation. Alors, il y a deux centres régionaux: Bibliothèque municipale de Grand-Remous et la Bibliothèque municipale J.R. L'Heureux. Il y a aussi les deux centres permanents naturellement du BAPE: les bureaux du BAPE à Québec sur Saint-Amable, et la Bibliothèque centrale de

3585 l'Université du Québec à Montréal. Vous pouvez toujours communiquer à tout moment au BAPE
pour des informations supplémentaires, ainsi que vous pouvez vérifier aussi les documents, les
transcriptions sur le site du BAPE. Toutes les informations sont en arrière pour les numéros de
téléphone et pour le site Internet.

3590 J'aimerais donc d'abord remercier tout le monde de la participation, particulièrement
pour le public, pour les personnes-ressources, pour le soutien technique aussi, et pour le
promoteur et son équipe aussi. Nous apprécions votre présence. Nous apprécions vos
questions. Et nous apprécierons beaucoup aussi votre opinion.

3595 Je déclare donc cette première partie d'audience publique terminée, ce soir. Et nous
aurons le plaisir, toute l'équipe, de vous accueillir le 12 décembre. Merci.

3600 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifiée sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

3605 _____
LISE MAISONNEUVE, s.o.